

**Le journal  
d'Arlette  
Laguiller**

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2266 - 6 janvier 2012 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Augmentation du chômage  
et hausse des prix**

**Il faudra lutter  
pour l'emploi et  
le pouvoir d'achat**

**TVA prétendument sociale**

**Vers de nouveaux  
cadeaux aux patrons**



## SOMMAIRE

### Leur société

- p. 4 ■ Quand Hollande et Sarkozy battent campagne
- Commissions et rétro-commissions de Karachi
- Fichiers de police
- p. 5 ■ Sarkozy sert la soupe aux capitalistes
- TVA sociale
- Hausses de prix au 1<sup>er</sup> janvier
- p. 6 ■ SeaFrance, une volte-face pleine de calculs
- Coopératives ouvrières
- Discrimination des femmes dans le travail
- p. 7 ■ Déficit des hôpitaux
- Recrudescence de la rougeole en Europe
- Des jurés populaires au tribunal correctionnel
- p. 12 ■ Pôle emploi
- Enseignement en Auvergne
- Salariés diplômés étrangers
- Loyers abusifs
- p. 16 ■ Relaxe pour Xavier Mathieu!

### Dans le monde

- p. 8-9 ■ Élections législatives en Égypte
- La répression continue en Syrie
- L'Iran et le sort des femmes
- Les fanatiques religieux en Israël
- Après le bombardement à la frontière irakienne
- p. 10 ■ Une constitution ultra-réactionnaire en Hongrie
- Côte d'Ivoire
- p. 11 ■ Il y a 10 ans, l'institution de l'euro
- Groupe Solvay-Rhodia en Belgique
- p. 16 ■ Avec le gouvernement Rajoy en Espagne

### Dans les entreprises

- p. 13 ■ Petit-Couronne (Seine-Maritime); Cepam - Mauzé-sur-le-Mignon (Deux Sèvres)
- La Poste - Lormont (banlieue de Bordeaux)
- p. 14 ■ Centre hospitalier de Troyes; SOS médecins - La Rochelle; Mayenne; Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)
- p. 15 ■ Aéroport de Roissy
- France Télécom Orange

## • Prothèses mammaires PIP

# Un scandale sanitaire qui en rappelle d'autres

**Chaque jour ou presque apporte une nouvelle révélation, tant sur les arnaques de la société PIP, qui fabriquait ces implants mammaires frelatés, que sur la lenteur des autorités de santé à intervenir.**

Créée en 1991, la société Poly Implant Prothèse (PIP) produisait jusqu'à cent mille prothèses mammaires par an, des poches remplies de gel de silicone, qu'elle vendait dans le monde entier. En mars 2010, la société PIP était fermée et une enquête ouverte pour « *tromperie sur les qualités substantielles du produit, publicité mensongère et mise en danger de la vie d'autrui* ».

Et pourtant on apprend qu'en novembre 2005 déjà une alerte avait été lancée par un représentant commercial de la société, s'inquiétant de la tendance des dites poches à fuir et du nombre élevé d'obligations d'explantation. Puis, en février 2006, un autre avertissement avait été lancé par courriel, auquel la direction du marketing de PIP avait répondu : « *Le chiffre d'affaires est plus important que la constitution des enveloppes.* »

Il s'avère qu'au milieu des

années 2000 PIP a décidé d'utiliser un gel de silicone dix fois moins coûteux que celui dont la conformité avait été testée. Et voilà des prothèses tellement plus rentables, même si elles fuyaient, laissant s'échapper dans le corps leur gel de silicone frelaté, avec tous les risques sanitaires en résultant! Les fournisseurs avouent avoir effectivement livré des silicones habituellement utilisés dans la construction, mais ils se dédouant, prétextant qu'ils ne pouvaient savoir la destination de ces livraisons à... un fabricant de prothèses au silicone! De même que se dédouant les chirurgiens esthétiques qui les implantaient et qui se sont fait des fortunes car, si 20% des prothèses étaient utilisées en chirurgie réparatrice après un cancer du sein, 80% l'étaient dans un but esthétique, le plus souvent dans des cliniques privées.

De son côté, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) se défend pour son intervention tardive, sous prétexte que les implants ne sont pas des médicaments mais des dispositifs médicaux, comme les pansements et les seringues. Ils ne

sont donc pas soumis à une autorisation de mise sur le marché, mais à la seule responsabilité du fabricant. Sauf que, déjà en 2007, une centaine de Britanniques avaient porté plainte pour « prothèses défectueuses » contre PIP, qui avait alors été condamné. L'Afssaps n'a donc pas brillé par la rapidité, puisqu'il a fallu attendre 2010 pour qu'elle retire ces implants

du marché.

Des industriels du secteur de la santé qui se gavent sans souci des risques encourus par les patients, des autorités de santé plus que lentes à réagir, des intermédiaires qui n'ont que leur compte en banque en ligne de mire, voilà qui rappelle bien d'autres scandales sanitaires.

Sophie GARGAN

## Fête régionale de Lutte Ouvrière à Metz

**Dimanche 5 février à partir de 11 h 30 au CAL (Centre d'activités et de loisirs) de Metz-Plantières**



## Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière**

en les envoyant à l'adresse suivante : **LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66% de ce don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

### LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

### SUR INTERNET

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)

[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)

[contact@lutte-ouvriere.org](mailto:contact@lutte-ouvriere.org)

**Lutte Ouvrière  
l'hebdomadaire**

[www.lutte-ouvriere-journal.org](http://www.lutte-ouvriere-journal.org)

**Lutte Ouvrière  
multimédia  
(télé, radio, CLT)**

[www.lutte-ouvriere.org/multimedia](http://www.lutte-ouvriere.org/multimedia)

**Lutte Ouvrière  
audio**

(version parlée de nos textes)  
[www.lutte-ouvriere-audio.org](http://www.lutte-ouvriere-audio.org)

**La lettre d'information  
hebdomadaire par e-mail**

Abonnez-vous gratuitement

### Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

### ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

## Il faudra défendre pouvoir d'achat et emploi !

Mieux que le baratin présidentiel à la télévision le soir du 31 décembre 2011, ce sont les hausses de prix en cascade, tombées dès le 1er janvier 2012, qui constituent les véritables vœux de Sarkozy. Une grande partie de ces hausses résulte de la décision du gouvernement d'augmenter le taux de TVA de 5,5 % à 7 % pour certains produits et services: transports, abonnements télé, hôtellerie-restauration, certains travaux du bâtiment; d'une taxe nouvelle sur les sodas, ou du doublement de la taxation sur les contrats de complémentaire santé des mutuelles. S'y ajoutent les augmentations de prix du gaz et de l'électricité, qui dépendent également de l'État.

Puis, il y a toutes les autres hausses de prix, celles décidées par les industriels ou par les grandes entreprises de la distribution. Contrairement aux salariés dont les salaires, leur unique revenu, dépendent de leurs employeurs, les capitalistes ont toujours le choix de répercuter les hausses de prix qu'ils subissent sur les consommateurs. Comme en ont la possibilité les propriétaires bailleurs, qui ne cessent d'augmenter les loyers depuis plusieurs années.

Le seul impôt qui n'augmente pas en ce 1er janvier, c'est l'impôt sur la fortune.

Ces augmentations de prix ne résultent pas de mécanismes économiques abstraits. Elles sont toutes l'expression de la guerre menée par la classe capitaliste, directement ou par l'intermédiaire de l'État, pour restreindre sans cesse la part des salariés, des chômeurs, des retraités dans le revenu national.

Incapable de surmonter la crise de sa propre économie, la préoccupation de la classe possédante est de récupérer au détriment des classes exploitées de quoi continuer à s'enrichir.

Voilà ce qui a marqué l'année 2011. Voilà ce qui nous attend en 2012, du moins tant que les décisions et les initiatives sont monopolisées par la classe possédante et les responsables politiques qui la représentent.

Ces derniers essaient de nous passionner avec les élections de 2012. La présidentielle qui vient a en effet le pouvoir de décider qui, de Sarkozy ou de Hollande, va occuper le palais de l'Élysée. Mais elle n'affecte en rien les rapports de classe entre les possédants, le grand patronat et les banquiers, d'un côté, et la masse des exploités, de l'autre. Or, ce sont

ces rapports-là qui comptent, pas la petite personne de celui qui occupe la présidence.

Alors, si nous voulons que l'année 2012 ne soit pas celle que les puissances d'argent nous préparent, il faudra nous en mêler.

La seule force capable de contrecarrer la toute-puissance de l'argent, c'est la force collective du monde du travail. Bien sûr, le chômage, la crainte des licenciements pèsent sur les salariés. Mais, aussi catastrophique que soit l'étendue du chômage, aussi nombreuses que soient les entreprises qui mettent à la porte une partie de leurs effectifs, voire la totalité quand elles ferment, la majorité d'entre elles fonctionnent, et elles fonctionnent grâce au travail des salariés.

Le grand patronat a beau essayer de gagner toujours plus d'argent avec toujours moins de travailleurs, ses profits, les dividendes des actionnaires, l'enrichissement de la classe capitaliste viennent en dernier ressort de la production, de la création de richesses et de services, de l'exploitation. En sont tirées même les sommes extravagantes que la classe capitaliste joue dans les opérations financières.

Alors, nous avons collectivement la possibilité d'arrêter la pompe à profit et à enrichissement.

Nous devons nous mettre en mouvement pour le faire. C'est une question de vie ou de mort pour nous-mêmes, pour nos familles, pour toute une génération de travailleurs à qui la classe capitaliste n'a rien d'autre à offrir en cette période de crise que la dégradation de leur pouvoir d'achat, même s'ils conservent leur emploi, ou la perte de leur emploi et la chute inévitable dans la pauvreté.

Alors, contre les hausses de prix, il nous faudra imposer l'échelle mobile des salaires, l'indexation automatique de tous les salaires sur les hausses de prix constatées par la population elle-même, et pas par les officines gouvernementales.

Contre la menace de perdre son emploi, il faut imposer l'interdiction des licenciements et la répartition du travail entre tous, sans diminution de salaire.

Le grand patronat et les dirigeants politiques, de quelque étiquette qu'ils soient, finiront par nous convaincre, par leurs agissements, que nous n'avons pas d'autre choix que d'imposer ces objectifs vitaux.

### • Gel du barème de l'impôt sur le revenu

## Le contribuable paiera

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu vient démentir une des promesses de Sarkozy, qui s'était engagé à ce qu'il n'y ait pas de hausses d'impôts durant son mandat. Or, selon les estimations des services fiscaux, 19 millions de foyers vont voir leurs impôts augmenter, tandis que des contribuables jusque-là

non-imposables vont le devenir.

Traditionnellement, le barème des tranches d'imposition était chaque année revu à la hausse, afin de gommer les effets des hausses de salaires, notamment celle du smic, revalorisé en fonction de l'inflation. Or, des contribuables ayant eu ne serait-ce qu'une faible augmentation

de salaire, mais un revenu réel restant en fait le même, risquent de passer dans une tranche d'imposition supérieure, par exemple de 5,5 % à 14 %. Selon le Syndicat national unifié des impôts, un contribuable ayant 17000 euros annuels de revenus et dont le salaire a été revalorisé de l'inflation, soit 2,1 %, paiera

155 euros de plus en 2012... et combien l'année suivante ?

Un autre effet de ce gel du barème est de rendre imposables des personnes à faibles revenus, dispensées du paiement de l'impôt lorsque la somme à payer est inférieure à 61 euros. Cela concernerait environ 200000 foyers fiscaux, qui vont

payer doublement : d'abord en s'acquittant de l'impôt sur le revenu, ensuite en perdant des droits liés au fait qu'ils étaient non-imposables, tels que des réductions de taxe d'habitation ou de celle sur l'audiovisuel.

M. L.

## • Présidentielle

# Quand Hollande et Sarkozy battent la campagne

**En cette rentrée, les commentateurs laissent entendre que la campagne pour l'élection présidentielle va changer de rythme. On passerait donc au deuxième round d'une compétition entre les deux principaux candidats, « Little » Sarkozy contre « Sugar » Hollande, pour poursuivre dans la comparaison sportive, tant cet affrontement ressemble à un match de catch. Avec des prises et des coups tordus d'autant plus spectaculaires qu'ils sont en grande partie simulés.**

François Hollande a ouvert le feu avec une longue déclaration publiée dans le numéro de *Libération* du 3 janvier. Deux pages qui épinglent Sarkozy et dans lesquelles on trouve presque toutes les dix lignes les mots courage, justice, mais aussi effort, responsabilité, etc., et rien d'autre, derrière ces mots ronflants. Aucun engagement qui aurait permis aux électeurs qui voteront pour lui d'espérer quoi que ce soit de concret dans leur situation, s'il accède à la présidence.

Il est vrai que les engagements électoraux n'engagent vraiment que ceux qui y croient. Hollande, qui est expert en la matière, s'est chargé de le rappeler dans *Libération*:

« Une campagne électorale est un moment particulier où bien des choses peuvent être dites, bien des mensonges proférés, bien des paradoxes présentés comme des vérités de bon sens. »

Cette homélie, Hollande la destine à son adversaire Sarkozy, mais elle pourrait tout aussi bien s'appliquer à lui et à tous ceux que la presse a qualifiés de « grands » candidats.

François Copé, au nom de la droite, s'est précipité sur les micros des médias pour relever cette absence de proposition de la part du postulant socialiste. Il feint d'oublier que Sarkozy, qu'il soutient, se garde d'annoncer sa candidature. Ce secret de Polichinelle – c'est

bien le mot – évite au président en place de prendre lui aussi le moindre engagement précis. Cette position lui permet de silloner le pays de Metz à Brest, de verser quelques larmes sur ceux qui doivent travailler, y compris à Noël ou à la Saint-Sylvestre (il pense surtout aux gendarmes et aux policiers), tout en vilipendant les grévistes de la sûreté dans les aéroports, qui eux aussi travaillent dur, sept jours sur sept, dans des conditions intolérables. C'est de cette façon que Sarkozy lui aussi bat la campagne, en expliquant qu'il nous annoncera sa candidature en temps utile.

Ces pantalonades à deux ont tout d'une farce. Sauf qu'elles ne sont pas drôles, ni même intéressantes.

Mieux vaut, pour les travailleurs, se préparer à intervenir, non pas sur ce terrain électoral, mais sur un terrain plus solide, celui des luttes, qui seules peuvent faire échec aux mauvais coups qu'ils subissent.

Jean-Pierre VIAL

## • Commissions et rétrocommissions de Karachi

# La vérité par petits bouts

**Dans l'affaire des commissions (et rétrocommissions) pour des contrats d'armements avec le Pakistan et l'Arabie, les révélations continuent. Dans le cas du Pakistan, il y a eu un attentat causant 14 tués à Karachi, et il n'y en a pas eu en Arabie. Mais les commissions et rétrocommissions concernaient les deux pays.**

Pas mal de « beau linge » se trouve inculpé dans cette affaire. Sont déjà mis en examen : Nicolas Bazire, ancien directeur de cabinet de Balladur à Matignon, et Renaud Donnedieu de Vabres, conseiller de Léotard, alors ministre de la Défense. Ont été en garde à vue : Aucher, ex-secrétaire général de la campagne électorale de Balladur, et Arousseau,

ancien président de son association de financement. Et la liste a tendance à s'allonger.

Maintenant c'est Sarkozy lui-même, ministre du Budget à l'époque de Balladur, qui a été mis en cause par Menayas, ancien haut fonctionnaire du ministère de la Défense. Selon Menayas, la création d'une société off-shore luxembourgeoise, Heine, n'a pu se faire qu'avec l'aval de Sarkozy. Et c'est par le biais de cette société Heine que les commissions ont transité. Les rétro-commissions, elles, seraient passées plus discrètement par la Suisse, en espèces.

Le versement des commissions était légal à l'époque, alors qu'aujourd'hui elles sont « en principe » interdites. Les sociétés qui en payaient pouvaient les déclarer au fisc et ainsi payer

moins d'impôts. Mais les rétrocommissions, elles, étaient parfaitement illégales. Et on sait que les intéressés ne parviennent pas à expliquer comment 15 millions de francs sont arrivés à cette époque sur le compte de campagne de Balladur de l'élection présidentielle de 1995. Ce qui n'a pas empêché le Conseil constitutionnel de fermer les yeux et d'entériner ce compte.

Les juges qui tentent de démêler petit à petit l'écheveau de cette histoire ont contre eux une partie de l'appareil de l'État, impliqué dans cette affaire. Et c'est en tout cas une course entre eux et un certain candidat à l'Élysée qui pourrait connaître quelques difficultés si tout ce qui est caché était rendu public...

André VICTOR

## • Fichiers de police

# Toujours plus de contrôle... sur la population

**Un rapport de deux députés, Delphine Batho, députée socialiste des Deux-Sèvres, et Jacques-Alain Bénisti, député UMP du Val-de-Marne, dénonce l'augmentation inquiétante du nombre des personnes fichées. Ainsi le fichier des empreintes génétiques (Fnaeg) regroupait 800 000 personnes en 2009, il en regroupe 1,79 million aujourd'hui, soit plus du double.**

Le nombre des fichiers de police a également explosé. De 58 fichiers différents en 2009, il serait passé à 80 en 2011. On trouve des fichiers de toute sorte, de celui recensant les auteurs d'infractions sexuelles ou violentes à celui, révélé par le journal *Le Monde* en octobre 2010, intitulé MENS (minorités ethniques non sédentarisées) recensant les Roms interpellés. La députée des Deux-Sèvres dénonce d'ailleurs à ce propos « la persistance de mentions ethniques dans certains fichiers de la gendarmerie nationale ».

Car le problème n'est pas seulement l'augmentation du nombre de fichiers, mais l'absence de tout contrôle sur leur contenu... et sur leur

utilisation. Même du point de vue légal, 45 % de ces fichiers seraient en attente de légalisation. Et nombre d'entre eux ne seront jamais « légaux ».

Un précédent rapport des mêmes parlementaires datant de 2009, qui dénonçait déjà le manque de contrôle et d'encadrement de certaines bases de données, avait abouti à des « recommandations ». Soixante pour cent des mesures proposées alors n'ont pas été prises en compte. Quant à la proposition de loi qui avait suivi le premier rapport sur l'encadrement législatif des fichiers, elle a été tout simplement enterrée.

Ce rapport a le mérite de révéler une (toute) petite partie de ce qui se trame dans les coulisses de la police. Tous ces fichiers en effet ne servent pas qu'à répertorier les gros délinquants, braqueurs ou meurtriers, ils servent aussi, comme le dénoncent un certain nombre d'associations, à fichier les « étrangers » ou encore... les militants ouvriers.

Mais penser contrôler la police à coups de recommandations ou de lois est une illusion, car tout l'appareil d'État bourgeois, police, armée et justice, a été construit justement pour échapper au contrôle de la population.

Aline RETESSE



## Au sommaire de LUTTE DE CLASSE

n° 140 (décembre 2011 - janvier 2012)

### Textes du Congrès de Lutte Ouvrière

- Conférence de presse de Nathalie Arthaud
- La situation internationale
- La crise de l'économie capitaliste
- La situation intérieure
- La campagne électorale

Prix: 2 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,60 euro

## • Président ou futur candidat

# Sarkozy sert la soupe aux capitalistes

**Un sketch de nouvel an de la télévision allemande a, paraît-il, montré un Sarkozy faisant rire, en majordome de Merkel. Mais le vrai, tout en faisant mine de ne pas connaître la date de l'élection présidentielle, se trouve bel et bien en campagne. Et il a peu de chances de faire rire, en tout cas pas la majorité de ceux qui sont victimes de ses mauvais coups.**

Ses traditionnels vœux télévisés ont constitué l'un des épisodes de cette campagne. « Mon devoir est de faire face et de vous protéger », a-t-il encore déclaré, non pas aux banquiers, mais à ceux qu'il espère voir voter pour lui en avril prochain. D'ailleurs, il n'y aura pas de nouveau plan de « rigueur », promet le président ou le candidat, toutes les « réformes », entendez les attaques contre la population, ayant déjà été réalisées jusque-là.

Le « travailler plus pour gagner plus » n'est plus de mode en ces temps où, chaque jour, mille chômeurs supplémentaires viennent frapper à la porte de Pôle emploi. Le voilà donc remplacé par « la lutte contre le chômage, une priorité de la fin du quinquennat ». Comme toujours, il va s'agir d'inventer de nouveaux cadeaux au patronat, sous prétexte de les inciter à embaucher, même temporairement. Présentée dans un « pacte compétitivité emploi » par le ministre du Travail, la flexibilité serait renforcée pour les salariés, qui pourraient devoir accepter sans

même l'ombre d'une négociation une réduction de leur temps de travail – et surtout de leur paye.

Toujours sous prétexte de donner « la priorité à l'emploi », il est question de diminuer une fois de plus le coût du travail salarié pour les employeurs. Les cotisations sociales dont ils sont redevables seraient transférées sur l'ensemble de la population, sous forme d'une hausse de la

TVA. Le projet est enrubanné sous le terme de TVA « anti-délocalisation », une TVA censée rendre les entreprises françaises plus « compétitives » face aux voisines... si celles-ci ne bénéficient pas d'une telle mesure de leur côté.

La « priorité à l'emploi » sert aussi, visiblement, à donner à Sarkozy une posture pour tenter de ne pas baisser plus dans les sondages et d'éviter de payer,

comme Jospin en 2002, pour son laisser-faire à l'égard des patrons licenciés. Des coups de menton adressés aux PDG de PSA, d'Areva ou des banques qui suppriment des emplois, au brusque retournement destiné à faire mine de soutenir les salariés de SeaFrance ou ceux de Pétroplus, le président fait son cinéma.

Quant à la réalité que cela cache, il n'est pas besoin d'aller

chercher bien loin : lorsque les salariés des entreprises de sûreté aérienne étaient en grève pour exiger 200 euros de plus par mois, ce n'est pas pour pousser leurs patrons à céder à une revendication plus que légitime que le président – ou le candidat – est intervenu, mais en envoyant la police pour briser leur mouvement.

Tout un symbole.

Viviane LAFONT

## • La TVA « sociale »

# Une taxation des couches populaires

**À peine prononcés les vœux présidentiels, les ministres sarkozystes se relayaient dans les médias pour annoncer, le 3 janvier, qu'une « TVA sociale », peut-être rebaptisée « anti-délocalisation » pour les besoins de la campagne électorale, serait mise en place rapidement, avant même l'élection.**

Ce projet du candidat Sarkozy en 2007 avait été remis discrètement, après que Borloo, en l'évoquant au mauvais moment juste avant les élections législatives, eut fait perdre paraît-il une quarantaine de sièges à l'UMP. Il revient donc sur le devant de la scène, aux vifs applaudissements du Medef et de l'Afep, l'association des patrons du CAC 40.

Les capitalistes, gros et moins gros, ont en effet de quoi se réjouir. Il s'agit, ni plus ni moins, de transférer à l'impôt une partie des cotisations sociales qu'ils doivent

payer, en particulier au plus injuste d'entre les impôts, la TVA, qui pèse proportionnellement beaucoup plus sur les plus pauvres. Ainsi les 10 % des ménages disposant des revenus les plus bas assurent 11,5 % de la TVA, pendant que les 10 % les plus riches n'en assurent que 5,2 %.

La mise en place d'une TVA « sociale », pour autant que ce mot ait un sens, c'est d'abord... une nouvelle augmentation de la TVA. Son taux de 5,5 % vient tout juste d'être porté à 7, avec les hausses de prix que cela entraîne, dans les transports par exemple.

Mais maintenant il serait en revanche pénalisés par les hausses de prix. Car les entreprises répercuteraient mécaniquement sur leurs prix la hausse de la TVA, alors que la baisse de leurs cotisations permettrait immanquablement de grossir leurs bénéfices et les dividendes des actionnaires. Sans compter que, des économistes bourgeois le font eux-mêmes remarquer, les millions de retraités, de chômeurs et d'allocataires seraient doublement pénalisés, ne bénéficiant pas de la baisse de cotisation sociale mais n'échappant pas à la hausse de la TVA.

Face à ce tribut payé aux plus gros capitaux, principaux bénéficiaires de ce transfert, il ne resterait au monde du travail qu'à exprimer une juste colère « sociale ».

V. L.

## • Hausses de prix au 1<sup>er</sup> janvier

# Le pouvoir d'achat ponctionné

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier le gouvernement annonce la couleur, avec une liste d'augmentations qui vont encore réduire le niveau de vie des classes populaires.**

Le gaz augmente de 4,4 %. La SNCF fera payer 3,2 % de plus pour les TGV, les trains interrégionaux et les trains de nuit Lunéa. Pour ceux qui prennent le taxi, le prix minimal de la course passera à 6,40 euros, soit plus 3,7 %. La taxe sur les alcools de plus de 18 degrés augmente aussi, après celle sur les sodas annoncée fin 2011.

Dans le domaine de la santé, c'est la mise en place d'un jour de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie. La taxe sur les contrats de santé augmente de 4,7 % et les tarifs des mutuelles vont répercuter cette hausse. Dans le domaine

des assurances automobiles, le bonus-malus augmente en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>.

De plus, le taux de base de la TVA passe de 5,5 % à 7 %, sauf pour les cantines scolaires et un certain nombre de produits de première nécessité tels que les produits alimentaires. Et toute une série de prix vont donc augmenter de 1,5 %. En Ile-de-France, ce sera le cas des titres de transports en commun. Il faudra payer plus cher dans les restaurants, dans les hôtels, pour obtenir des services à la personne, sauf pour un handicapé, mais aussi pour acheter des « services culturels ». L'augmentation sur les

livres ne serait appliquée qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Toute une série d'impôts augmentent aussi, dont la CSG et la CRDS, qui seront calculées désormais sur la base de 98,25 % du salaire, contre 97 % aujourd'hui. Pour les travaux permettant de faire des économies d'énergie, les crédits d'impôts sont réduits : pour un chauffage au bois par exemple, il passe de 22 à 18 % et de 36 à 31 % si on renouvelle son installation.

Bref, avec cette série de mesures, l'État va prendre près de deux milliards d'euros dans les poches de la population. Pour essayer de donner le change, il annonce que le smic va augmenter de... 0,3 % et le RSA de 1,7 %. Mais qui pourrait croire

que le 1<sup>er</sup> janvier on gagnera plus, à commencer par ces milliers de travailleurs que les patrons jettent à la rue, sous prétexte de crise ?

Alors en 2012, contre la baisse de leur pouvoir d'achat, les travailleurs n'auront d'autre choix que la lutte.

Cédric DUVAL

**PRIX DU GAZ : + 65% EN 5 ANS.**



## • Seafrance

# Une volte-face pleine de calculs

**Lundi 2 janvier, quelques heures à peine après avoir condamné le plan de transformation de la société Seafrance en coopérative ouvrière (Scop), la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet et son adjoint aux transports Thierry Mariani ont finalement annoncé que le gouvernement acceptait ce projet proposé par la CFDT.**

À la surprise de tous, y compris des syndicalistes que Mariani avait accusés trois jours plus tôt de jusqu'au-boutisme et de fanatisme pour avoir défendu leurs propositions. Mais Sarkozy avait tranché, revêtant ses habits de « protecteur de l'emploi » et affirmant : « J'ai demandé à la SNCF de mettre en place une indemnisation supra-légale exceptionnelle en faveur des salariés licenciés, afin de leur permettre d'apporter ces fonds à la Scop » !

Ainsi les 40 à 50 millions nécessaires au projet pourraient être avancés par les travailleurs à qui la SNCF, dont Seafrance est une filiale, verserait 50 000 à 60 000 euros chacun. Visiblement, nombre de salariés sont sceptiques à l'idée de devoir immédiatement investir cette indemnité de licenciement dans l'entreprise, au risque de la voir disparaître. Le secrétaire du Comité d'entreprise de Seafrance (CFDT) s'est dit « content mais méfiant... devant cette usine à gaz ». L'avocat des salariés y a vu « un montage juridique

*abracadabrantique qui a peu de chances d'aboutir* ». Mariani, sans doute mouché par ce dénouement-reniement, a affirmé mardi 3 janvier que le gouvernement n'a « jamais changé de position » et qu'il manque toujours 40 millions d'euros, qu'il faudra que les salariés croient à ce plan et que le tribunal de commerce

lui donne sa chance, ce qu'on saura peut-être le 9 janvier.

Plus cyniques, certains proches du gouvernement parlent d'un « calcul vicieux et futé » qui mettra les syndicats et les ouvriers au pied du mur. Bref, ces derniers n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes si le plan échoue. Et s'il commence

simplement à prendre forme, on peut compter sur Sarkozy pour exploiter la situation durant ces quelques mois préélectorales.

Le seul problème de Sarkozy est d'essayer de reculer, au moins dans cette période, les annonces de plans sociaux et de salariés mis à la porte. Ils pourraient être 880 chez Seafrance,

sans compter les intérimaires et les emplois indirects.

Mais, en l'occurrence, Sarkozy se préoccupe bien moins de ces suppressions d'emplois que du sien propre et de son renouvellement en mai prochain. Après, vogue la galère...

Sylvie MARÉCHAL

## • Coopératives ouvrières

# La gestion d'une entreprise et celle de toute l'économie

**La lutte des travailleurs de SeaFrance pour leur survie a remis les Scop, autrement dit les sociétés coopératives ouvrières de production, et depuis 2010 les sociétés coopératives et participatives, dans l'actualité. Mais ce que Sarkozy, dans sa fièvre préélectorale, fait mine de découvrir aujourd'hui, les travailleurs le connaissent depuis longtemps : quand le patron s'en va avec la caisse, pourquoi ne pas essayer de faire tourner la boutique entre ouvriers ?**

Bien des travailleurs ont tenu ce raisonnement et montré qu'ils ne se débrouillaient pas plus mal que les patrons, qu'ils étaient capables de produire, de réinvestir les bénéfices, de se verser des salaires corrects, et se passaient très bien de verser des dividendes à des actionnaires inconnus. C'est ce qu'ont fait les ouvriers de la Verrerie ouvrière d'Albi en 1896, alors conseillés par Jean Jaurès, et les ouvriers de LIP il y a quarante ans. C'est ce que font aujourd'hui les salariés de multiples petites

entreprises que la crise actuelle ou leurs propriétaires avaient mis en faillite. De tentatives menées au début par des militants ouvriers socialistes, les coopératives sont devenues depuis longtemps des Scop, c'est-à-dire des entreprises dotées d'un statut juridique et légal. Pourtant, aujourd'hui comme hier, la coopérative ouvrière peut rester un moyen de défense, parmi d'autres, pour les travailleurs menacés d'être jetés à la rue.

Cependant, en restant dans le cadre de l'économie

capitaliste, la constitution de coopératives ouvrières ne peut pas être une solution d'ensemble. Il y a bien sûr l'obstacle de la taille : les coopératives ouvrières qui perdurent sont en général petites, voire très petites, et dotées d'une production très spécifique. Écouler les montres LIP est une chose, commercialiser le carburant d'une raffinerie en serait une autre.

Mais l'obstacle est surtout le système capitaliste lui-même. En effet les Scop restent des entreprises soumises à la concurrence et aux lois du marché : la meilleure Scop du monde ne peut rien en cas de krach financier, d'effondrement général ou même tout simplement de rétrécissement de la demande existant pour sa production.

On ne peut que comprendre les travailleurs de

SeaFrance ou d'autres entreprises qui, face à la démission de leur patron et à l'absurdité du système, se disent qu'après tout mieux vaut se donner les moyens de gérer eux-mêmes l'entreprise. Surtout, à l'échelle de leur entreprise, ils peuvent se trouver sans autre solution, car c'est cela ou la perte de leur emploi.

La seule véritable solution coopérative est que l'ensemble de l'économie soit géré et contrôlé par l'ensemble des travailleurs, dans leur intérêt et dans celui de toute la collectivité. C'est hors de portée des travailleurs d'une seule entreprise. Mais c'est ce programme, celui de l'expropriation des capitalistes, de la planification de l'économie et de sa gestion par les travailleurs eux-mêmes, qu'il faut mettre à l'ordre du jour.

Paul GALOIS

## • Discrimination des femmes au travail

# « L'égalité veut d'autres lois »

**Les femmes sont payées en moyenne 27 % de moins que les hommes pour un même emploi, elles constituent les deux tiers des bas salaires et sont cinq fois plus nombreuses à occuper un temps partiel, bien souvent imposé. Mais ce n'est pas la dernière loi, votée en 2010 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier, qui modifiera leur position dans le monde du travail, tant elle est peu contraignante envers les patrons.**

Les employeurs sont tenus d'engager chaque année avec les syndicats une négociation sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle et les moyens permettant de les atteindre. Là où il n'y a pas de représentant syndical, le patron est seul à définir ses objectifs, l'important étant dans les deux cas qu'il y ait un document écrit faisant preuve de ses bonnes intentions. De plus, parler d'égalité professionnelle permet de noyer parmi d'autres le principal

problème, celui des écarts de salaire. Les entreprises de plus de 300 salariés doivent en effet choisir trois domaines d'action (deux seulement pour les plus petites), sur les huit proposés, dans lesquels elles envisagent de faire des efforts en vue d'une égalité hommes-femmes, ce qui leur laisse pas mal de latitude.

Le décret prévoit bien une pénalité financière, 1 % de la masse salariale au maximum, pour les entreprises de plus de cinquante salariés qui

n'auraient pas signé un accord ou établi un « plan d'action ». Mais là encore, c'est le flou qui domine. Il faudra déjà que l'infraction soit constatée par un inspecteur du travail et, vu leur nombre insuffisant, leur contrôle sur les entreprises tiendra plus de la loterie que d'une volonté systématique. Si une infraction est constatée, l'employeur aura alors six mois pour se mettre en conformité, c'est-à-dire ouvrir des négociations ou rédiger un texte, mais pas appliquer des mesures effectives. En outre, aucune sanction ne sera appliquée à un patron s'il avance des motifs « indépendants de sa volonté », tels que des difficultés économiques, ou bien s'il fait preuve de sa « bonne foi », pour n'avoir



pas appliqué la loi !

Depuis 1972, six lois ont été votées, un accord national interprofessionnel a aussi été signé, tous se donnant pour principe de mettre fin à la

discrimination dont les femmes sont victimes au travail. Et, comme les précédents textes, cette loi n'est qu'une coquille vide.

Marianne LAMIRAL

## • Déficit des hôpitaux

# Le gouvernement est responsable

**Fin décembre le ministre de la Santé Xavier Bertrand a annoncé le déblocage de 100 millions d'euros qui avaient été mis en réserve en début d'année pour aider les hôpitaux à assurer leurs missions dites d'intérêt général, comme les urgences ou la prise en charge des personnes en situation précaire.**

Ces 100 millions d'euros seront remis aux Agences régionales de santé, qui les distribueront aux « établissements en difficulté financière, mais qui ont démontré leur capacité à réduire leurs charges et à mener les réformes nécessaires ». Mais réduire les charges et mener des réformes, dans le langage du ministre, cela veut dire supprimer le maximum de postes,

quitte à dégrader encore plus la qualité des soins aux malades et les conditions de travail du personnel de santé. Et avec 9800 postes en moins en 2009, près de 10 000 en 2010 et encore 15 000 en 2011, la grande misère des hôpitaux publics est bien une réalité.

Ce qui est encore plus scandaleux dans la décision de Xavier Bertrand, c'est qu'il décide le versement de 100 millions d'euros alors qu'il pourrait en verser 350, ce qui correspond au montant des crédits gelés en début d'année 2011. Il avait fait de même avec les crédits de 2010. En refusant donc de débloquent 250 millions, le gouvernement aggrave encore le déficit des hôpitaux publics que la Fédération hospitalière de France (FHF) chiffrait à 433 millions d'euros en 2010.

Au quotidien, les hôpitaux connaissent des difficultés financières qui ne se sont bien sûr pas arrangées avec la crise. En effet, pour s'agrandir et moderniser leurs bâtiments et leur matériel, ils doivent bien sûr pouvoir emprunter. Et comment emprunter auprès des banques ou de la Caisse des dépôts quand on présente un budget en déficit ?

Au lieu d'imposer encore plus d'austérité dans les hôpitaux, il faudrait utiliser des millions d'euros – à commencer par ces 250 millions – à les aider plutôt qu'à les enfoncer encore plus. Mais c'est bien le dernier des soucis de Bertrand et du gouvernement, pour qui la santé est une marchandise qui ne mérite pas plus.

Cédric DUVAL



## La recrudescence de la rougeole en Europe

**La rougeole, que l'on croyait quasiment éradiquée en Europe, revient en force : le nombre de cas recensés par les médecins généralistes en France ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années : 604 en 2008, 14 000 en 2011.**

Ce n'est pas une maladie bénigne, loin de là. En France, une personne sur cinq atteinte de la rougeole a dû être hospitalisée et parmi elles des personnes âgées, fragiles, sont décédées. La maladie est très contagieuse, le virus peut se propager par contact direct avec les sécrétions du nez ou de la gorge de personnes infectées et se transmettre par les gouttelettes de toux en suspension dans l'air. Le virus ainsi éjecté dans l'air reste actif pendant près de trente minutes et ainsi un malade peut contaminer une classe entière, voire une salle de cinéma ou ses voisins au stade.

Heureusement, la vaccination contre la rougeole est très efficace : en Afrique, de grandes campagnes de vaccination avaient réussi à faire reculer la mortalité de 90 % entre 2000 et 2007. En France, l'Institut de veille sanitaire a remarqué que les départements les plus touchés par l'épidémie sont ceux où le taux de vaccination est le plus faible, comme les départements des Alpes et le Vaucluse.

Certains courants d'idées et communautés s'opposent à la vaccination pour des raisons religieuses, d'autres sous le prétexte qu'il faudrait développer naturellement ses propres défenses naturelles sans avoir recours aux vaccins. Ces idées sont dangereuses car si, en France, les personnes présentant des complications peuvent être rapidement hospitalisées et soignées, il n'en est pas de même dans le reste du monde. Dans les populations fortement touchées par la malnutrition, jusqu'à 10 % des cas de rougeole sont mortels et les complications de la maladie peuvent provoquer des cécités ou des handicaps sévères par encéphalite. Pour les personnes atteintes du VIH, les conséquences sont encore pires.

L'OMS alerte : « Dans les pays où la rougeole a été en grande partie éliminée, les cas importés restent une source importante d'infection. » L'étude générique des virus a permis de retrouver leur origine française en Allemagne, au Danemark, en Russie, en Roumanie, et des virus d'origine suisse jusque dans les favelas d'Amérique latine... Si aujourd'hui la rougeole revient en Afrique, c'est en partie à cause de virus importés d'Europe.

C'est dire l'importance de la vaccination, y compris dans les pays riches où la maladie avait disparu.

Françoise VALLON

## • Des jurés populaires au tribunal correctionnel

# Haute justice, basse politique

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, deux « citoyens assesseurs » siègent aux côtés de trois magistrats professionnels dans les tribunaux correctionnels de Toulouse et de Dijon. Ils sont tirés au sort, comme les jurés d'assises qui s'occupent des affaires les plus graves, bénéficient de quelques heures de formation sur le fonctionnement de la justice, prennent connaissance de l'affaire qu'ils ont à juger lors de l'audience, puis délibèrent et statuent avec les juges professionnels.**

Cette « expérience », un terme qui fait froid dans le dos lorsqu'il s'agit éventuellement d'envoyer un prévenu quelques années derrière les barreaux, est la conséquence d'un des accès de démagogie judiciaire coutumiers de Sarkozy. À l'automne 2010, après que des faits divers particulièrement crapuleux eurent été montés en épingle par ses services et les médias

qui n'ont rien à lui refuser, le président posa une fois de plus au défenseur des victimes. Et de claironner que « le peuple pourra donner son avis sur la sévérité de la réponse à apporter à des comportements qui provoquent l'exaspération du pays ». Les délinquants récidivistes et les juges qui ne les punissent pas n'auraient qu'à bien se tenir ! Cette salve de déclarations,

propositions, engagements, interviews intervenait au moment où se succédaient les manifestations contre la réforme des retraites. Hasard de l'actualité, probablement.

Après quelques mois de mise au point juridique et une rapide discussion au Parlement, l'institution des « citoyens assesseurs » fut votée à l'été 2011, en même temps que le principe de la participation des citoyens au tribunal d'application des peines et la création d'une justice plus rude pour les mineurs délinquants.

Cette réforme n'aura bien entendu aucun effet sur les délinquants. Elle n'en aura sans doute même pas sur les jugements, car rien, si ce n'est

les préjugés tordus de Sarkozy, ne dit que des jurés tirés au sort auront la main plus lourde que des juges professionnels. En revanche, elle contribuera à engorger un peu plus les tribunaux et grèvera encore le budget de la Justice, ne serait-ce qu'en obligeant les tribunaux à changer leur mobilier, prévu pour trois et non pour cinq. Ce qui n'a l'air de rien mais est quand même évalué à trente millions d'euros par la Chancellerie...

Sarkozy a tout de même pris des précautions dans sa mise en scène démagogique. Les « citoyens assesseurs » ne participeront en effet pas à tous les procès des tribunaux correctionnels. Ils auront à connaître des délits « qui portent une

atteinte particulièrement grave à la cohésion sociale du pays, notamment les violences, les vols avec violence, les violences conjugales habituelles et les agressions sexuelles », mais les infractions du domaine économique et financier, quelle qu'en soit la gravité, resteront du domaine exclusif des juges professionnels.

Pour Sarkozy et ses pareils, le « peuple » peut s'occuper des faits divers de caniveau, sans d'ailleurs pouvoir en empêcher aucun. Mais, même tiré au sort et encadré de professionnels, les affaires des possédants sont des choses trop importantes pour qu'on le laisse s'en mêler.

Paul GALOIS

• **Égypte**

Élections législatives  
**Le succès des islamistes**

Une troisième étape des élections législatives commence en Égypte, alors que la deuxième étape, concernant un deuxième tiers de neuf gouvernorats, s'est terminée. Les partis politiques islamistes revendiquent un nouveau succès dans le cadre de cette étape, où 67 % des électeurs potentiels se seraient exprimés, selon la commission électorale.

Les résultats de la première étape, qui incluait les deux plus grandes villes, Le Caire et Alexandrie, avaient donné la victoire à deux partis politiques islamistes. Neuf gouvernorats égyptiens sur 27 étaient alors appelés aux urnes, fin novembre et début décembre, cette élection législative étant organisée en trois fois deux étapes, le résultat final étant attendu pour mi-janvier.

Au total, le Parti de la justice et de la liberté, nom électoral des Frères musulmans, a remporté 36 % des voix, et Al Nour, le plus connu des partis créés par les salafistes, en a recueilli 24 % lors de la première phase, et presque 29 % lors de la seconde. Le Wafd, parti de droite traditionnel, et le Bloc égyptien, une coalition de partis bourgeois se présentant

comme laïques et incluant le Tammou, l'ancienne opposition de gauche autorisée par Moubarak, arrivaient troisième et quatrième lors de la première phase, n'obtenant chacun que 13 % des voix environ. Ils semblent avoir obtenu encore moins lors de la deuxième phase.

L'état-major militaire au pouvoir, en la personne du Conseil suprême des forces armées, le CSEA dirigé par le maréchal Tantouï, avait tout mis en œuvre pour que les élections se tiennent à la date prévue, malgré l'opposition des manifestants de la place Tahrir, et il a ainsi marqué un point. Mais lors de la première comme de la seconde étape, les électeurs qui ont voté pour les Frères musulmans ont choisi un parti interdit depuis 1954, par Nasser, Sadate, puis Moubarak.

On peut en dire autant du vote pour le parti fondamentaliste dit « salafiste », rebaptisé Al Nour - La Lumière.

Les résultats des deux partis politiques islamistes ne constituent pas une surprise : ils étaient interdits mais en fait tolérés par le régime de Moubarak. La confrérie, qui a depuis longtemps pignon sur rue, a présenté des candidats à de précédentes élections, sous l'étiquette « candidats indépendants », et avait obtenu 88 députés en 2005. Quant aux salafistes d'Al Nour, bien souvent issus eux-mêmes des Frères musulmans, même s'ils cherchent à se donner une image plus « radicale » par le langage et par le costume, ils partagent avec les premiers une influence de proximité sur la population, ne serait-ce que par leur contrôle de 4 000 des 108 000 mosquées et lieux de prière du pays. Et sans doute cette influence tient-elle, bien plus qu'à un choix idéologique, à leur activité « sociale » dans les quartiers pauvres, où comme leurs aînés ils distribuent des

vivres, organisent des services de santé, pallient quelque peu le dénuement dans lequel l'État abandonne des millions de gens.

Une grande partie des habitants se sont donc ralliés aux prédateurs connus dans leur quartier car, au moins en apparence, ils se soucient des souffrances de la population pauvre, s'opposent au racket constant des policiers, aux tracasseries administratives et à l'abandon de l'État. Les salafistes ont d'ailleurs aussi bénéficié du jeu de Moubarak, qui avait tenté de s'en servir contre les Frères musulmans, leur permettant de disposer de six chaînes de télévision. Cet accès aux médias et la manne déversée par l'Arabie saoudite ont aussi contribué à leur succès.

Onze mois après le départ de Moubarak, le nouveau régime qui va se mettre en place va donc devoir compter avec cette forte présence de partis islamistes. Et il est tout à fait possible qu'une collaboration s'installe entre eux et l'armée, bien déterminée à garder le contrôle du pouvoir. C'était déjà d'ailleurs en partie

le cas sous Moubarak, qui avait compris que les partis islamistes sont un facteur non négligeable de stabilité sociale. Leur succès électoral va peut-être leur permettre de continuer à jouer ce rôle dans un nouveau régime à la façade quelque peu renouvelée. C'est en tout cas certainement sur cela que pourraient s'appuyer la bourgeoisie égyptienne et l'impérialisme.

Ceux qui manifestent depuis plusieurs semaines sur la place Tahrir, et qui avaient lutté pour le départ de Moubarak, seront certainement déçus de ce qui sort des urnes. Mais pour offrir une véritable alternative à ce régime militaire, peut-être repeint à des couleurs islamistes, il faudra que les masses populaires, les travailleurs, les paysans pauvres, les millions de ceux que la misère tenaille et qui ne vont pas, ou ne peuvent pas aller manifester sur la place Tahrir, puissent donner une expression politique à leurs revendications les plus profondes.

Viviane LAFONT



À Homs, des observateurs arabes... et un char de l'armée.

• **Syrie**

Observateurs ou pas  
**La dictature poursuit sa répression**

Depuis le 26 décembre, une soixantaine d'observateurs de la Ligue arabe sont déployés en Syrie pour veiller à l'application d'un vague « protocole de sortie de crise » convenu entre l'instance panarabe et le régime dictatorial de Al-Assad. Selon cet accord, l'armée syrienne est censée se retirer des villes, les manifestations pacifiques être autorisées et les prisonniers arrêtés depuis le début de la crise, le 15 mars 2011, être libérés.

La Ligue arabe voudrait parvenir à une sortie de crise entre États arabes. Évidemment, si leur intervention pouvait apaiser la révolte populaire qui s'exprime depuis des mois contre le régime syrien, ce serait tout bénéfice pour les dirigeants des États arabes, inquiets pour leurs propres postes.

La présence à la tête de la délégation d'observateurs du général soudanais Moustapha Al-Dabi, ex-chef du renseignement militaire impliqué dans la répression de la population du Darfour, n'était pas de bon

augure. Le bilan de huit jours de présence des observateurs confirme cette impression.

D'abord, lors de sa visite de la ville de Homs, où les habitants ont été sauvagement réprimés, le général soudanais a déclaré n'avoir vu « rien d'effrayant ». Rien de plus qu'au Darfour, en somme !

Pourtant, observateurs ou pas, les forces de sécurité du régime ont continué de massacrer les manifestants, tuant en une semaine 150 personnes de plus, qui viennent s'ajouter aux quelque 5 000 victimes de la

répression depuis le début de la crise. D'autre part, sur quelque 14 000 personnes emprisonnées, dont beaucoup ont été torturées, 755 seulement ont été libérées.

Le régime, qui n'a cessé tout au long de ces mois de répression de dénoncer le prétendu « terrorisme » des manifestants, a eu le culot de déclarer que les prisonniers libérés « n'avaient pas de sang syrien sur les mains », suggérant ainsi que les prisonniers restants, eux, en ont. Mais si quelqu'un a du sang sur les mains, c'est d'abord le régime d'Assad.

L'ONG Human Right Watch

a indiqué aussi que les autorités syriennes avaient déplacé de nombreux détenus vers des sites militaires auxquels les observateurs n'ont pas accès.

Le nombre des observateurs atteint le chiffre de 500. Mais, quel que soit leur nombre, ils ne servent pas à protéger les populations. Le président du Parlement arabe, une des instances de la Ligue arabe, a d'ailleurs « appelé au retrait immédiat des observateurs arabes, le régime syrien continuant de massacrer des civils innocents », soulignant « une escalade de la violence » car « davantage de personnes sont tuées,

et tout cela en présence des observateurs ».

En tout cas, cette tragi-comédie des observateurs n'a pas désarmé la colère de la population. Appelées à manifester à nouveau en masse les 30 et 31 décembre, on a pu voir à Douma, quelque cent mille personnes braver les bombes à clous que les forces de répression leur lançaient pour les disperser, signe que la détermination de la population à se débarrasser de la dictature ne retombe pas.

Jacques FONTENOY

• **Turquie**

Après le bombardement à la frontière irakienne  
**Assez de massacres !**

L'article suivant est extrait de *Sinif Mücadelesi*, journal de nos camarades turcs de l'UCI, à la suite du massacre de 35 villageois kurdes à la frontière irakienne, le 28 décembre, par l'aviation turque.

À la suite des observations des avions sans pilote Héron achetés à grande publicité aux États-Unis, une attaque militaire éclair a eu lieu dans la nuit à la frontière irakienne, dans la zone d'Uludere. Durant quarante-cinq minutes les avions de guerre ont lancé de puissantes bombes sur une même zone. Le résultat a été le massacre de 35 pauvres villageois kurdes, qui pour gagner 50 livres (l'équivalent de 20 euros) allaient chercher du mazout en Irak, pour la plupart âgés de moins de vingt ans et parmi lesquels des adolescents d'âge scolaire.

Le même gouvernement Erdogan, en paroles a protesté contre l'action des États-Unis en Irak ou en Afghanistan, agit ainsi ici même contre ses propres citoyens !

Maintenant, les dirigeants politiques parlent de trouver les responsables et de les punir. Peut-être trouveront-ils un militaire à accuser parmi ceux qui ont commandé l'attaque aérienne. Mais les responsables, ce sont eux. Ces dernières semaines, le ministre de l'Intérieur a parlé à tout propos en proférant des menaces, et maintenant, lui qui pourrait être le premier responsable, n'ouvre plus la bouche. Ces dernières semaines il s'est vanté du fait que, contre les militants du PKK soutenus par les médias, des opérations auraient été menées avec succès. Entre l'armée, la police, les services secrets et les forces armées en général une collaboration plus stricte devait se mettre en place. Le massacre du 29 décembre a suivi cette voie.

À l'arrivée des images des caméras des avions Héron montrant un groupe de personnes à la frontière, sans avertir les autorités locales, sans avertir les gendarmes de la zone, la décision de bombarder a été prise directement à Ankara. Or les autorités locales sont parfaitement au courant de cette contrebande aux frontières et même du moment où elle se produit. Du reste un jeune rescapé du massacre l'a confirmé.

On dit maintenant que de

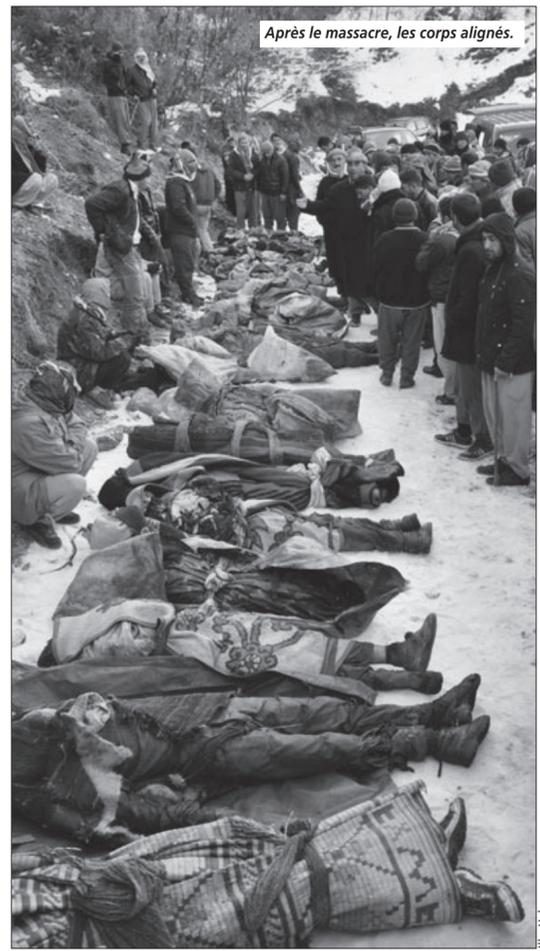
simples contrebandiers ne pouvaient pas être aussi nombreux. Qu'est-ce que cela signifie ? Sinon à quel point le chômage et la pauvreté augmentent. Les revenus des villageois ont été réduits à zéro. Le nombre de ceux qui sont prêts à risquer leur vie pour 50 livres n'a fait qu'augmenter. Le lendemain même du massacre, le Premier ministre a expliqué dans son discours au pays combien la Turquie avait progressé sur le plan économique. Mais cette croissance et ce progrès, où sont-ils ? Les masses kurdes, les travailleurs dans les usines et les lieux de travail, en quoi bénéficient-ils de cette croissance ?

Peut-être que s'il y avait eu moins de victimes, on aurait pu comme dans le passé étouffer l'affaire en déclarant que ces contrebandiers n'étaient que des terroristes du PKK. Voilà comment on reconnaît les droits des Kurdes !

Bien sûr, dans les zones

occidentales du pays il n'y a pas de bombardements, mais il y a une autre sorte de répression. L'armée et la police s'en prennent aux travailleurs et aux jeunes qui se battent pour leurs droits. Et cette affaire démontre combien les dirigeants sont prêts à verser le sang, à quelle sauvagerie ils peuvent recourir pour la défense de leur ordre. Cette violence utilisée aujourd'hui contre les Kurdes peut demain se tourner contre des travailleurs luttant pour leurs revendications. Dans le passé, en Turquie, la police et la gendarmerie se sont tournées bien souvent contre des travailleurs. Cela peut se produire de nouveau.

En tant que travailleurs, notre intérêt est de voir finir ces interventions militaires et ces actions de la police et de l'État. Le peuple kurde doit avoir ses droits. Il ne s'agit pas seulement de solidarité, mais de l'intérêt commun du peuple kurde et de la classe ouvrière de Turquie.



Après le massacre, les corps alignés.

• **Iran**

L'horreur et la barbarie contre les femmes

En 2006, Sakineh Mohammadi Ashtiani, 44 ans et mère de deux enfants, était condamnée à mort par lapidation pour adultère et complicité dans le meurtre de son mari, crime pour lequel elle a toujours clamé son innocence.

L'année suivante la peine pour complicité de meurtre était ramenée à dix ans de prison. Restait la peine de mort par jet de pierres pour adultère, une atrocité imposée aux femmes depuis que, en 1979, les religieux se sont emparés du pouvoir.

En 2010, face aux protestations internationales, le régime iranien annonçait la suspension de son exécution

mais pas son abrogation.

Aujourd'hui, celui qui se proclame chef de la justice de la province où elle est détenue annonce que, pour des raisons « techniques », la peine de mort par jet de pierres pourrait être convertie en... pendaison. Et le chef de l'autorité judiciaire d'ajouter : « Si on n'a pas les moyens d'appliquer la lapidation, on peut choisir la pendaison. »

Il faut tout faire pour que Sakineh échappe à cette barbarie, pour qu'elle soit libérée et acquittée. Et tout faire pour que les femmes se libèrent de cette inhumanité.

S.G.

• **Israël**

Le fanatisme religieux contre les femmes

En Israël, une minorité de quelques milliers de fanatiques religieux tente d'imposer à la moitié de la population, les femmes, en particulier dans les quartiers où ils sont regroupés, une ségrégation moyenâgeuse.

Exclus de certaines cérémonies publiques, de funérailles, astreintes à se regrouper sur des trottoirs ou des files d'attente réservées, les femmes, et pas seulement celles qui appartiennent au groupe de haredim, comme se nomment ces « hommes en noir » dits ultra-orthodoxes, seraient selon eux tenues de s'asseoir à l'arrière des bus traversant leurs quartiers.

Trois d'entre elles ont récemment réagi. Une fillette de 8 ans a été vue en pleurs à la télévision israélienne, refusant de retourner à son école religieuse, dans une colonie à l'ouest de Jérusalem, craignant d'y être à nouveau insultée et victime de crachats en raison de sa jupe ou de ses manches, pas assez longues aux yeux de ces talibans de religion juive. Quelques jours auparavant, une étudiante de 28 ans avait refusé de s'asseoir à l'arrière d'un bus, estimant s'être déjà pliée à une tenue vestimentaire suffisamment « décente ». Et une autre femme, pourtant

portant perruque et jupes longues, s'est volontairement assise juste derrière le chauffeur du bus, refusant la relégation des femmes à l'arrière du véhicule.

L'indignation suscitée en Israël a conduit quelques milliers de manifestants à se regrouper, le 27 décembre, contre cette ségrégation qu'on tente d'imposer, en usant de violence morale et parfois physique. La réaction des fanatiques a été de répondre par un défilé grotesque où ils arboraient l'étoile jaune, leurs enfants ayant été travestis en tenues rayées de déportés des camps hitlériens, sous-entendant par là que le reste de la population israélienne ne vaut pas mieux que... les nazis.

Bien qu'officiellement hostile à cette ségrégation, le gouvernement de Netanyahu et le leader d'extrême droite Lieberman paye et fait payer à la population le prix des compromis auxquels ils se sont livrés pour conserver les voix des religieux, et notamment du parti religieux Shass. La dictature exercée par un pouvoir israélien de plus en plus extrémiste contre les Palestiniens a ainsi, à nouveau, des conséquences pour la population israélienne elle-même.

Viviane LAFONT

## • Hongrie

# Une Constitution ultraréactionnaire

**Des dizaines de milliers de personnes, cent mille selon les organisateurs, ont manifesté à Budapest lundi 2 janvier pour protester contre l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Bien que votée en avril dernier, c'est seulement maintenant que ses principes ultraréactionnaires entrent en application.**

Le terme de « République de Hongrie » qui disparaît au profit de la simple appellation de « Hongrie » et la devise « Dieu bénisse les Hongrois » indiquent d'emblée quelles doivent être les valeurs officielles du pays.

Ces nouvelles lois constitutionnelles ne pourront être modifiées que par une majorité des deux tiers, celle dont dispose le Fidesz, le parti du Premier ministre Viktor Orbán. La loi électorale révisé le découpage, le mode de scrutin et diminue le nombre de députés et la place laissée aux petits partis.

Pour assurer au mieux l'application de ces « réformes », Orbán a installé des proches, avec des mandats de neuf ou douze ans, à tous les postes de responsabilité de l'économie, de la police, de l'armée et de la justice, où un avancement opportun de l'âge de la retraite pour les juges a permis un

renouvellement favorable au pouvoir.

La radio et la télévision sont supervisées par un conseil dirigé par une proche du Premier ministre et des journalistes récalcitrants ont été mis en préretraite ou licenciés, en particulier ceux qui ont protesté en faisant une

grève de la faim. La seule radio d'opposition, Klubradio, ne pourra plus émettre à partir de février 2012.

Une loi de stabilité financière fixe un taux unique de 16 % à l'impôt sur le revenu et bloque les retraites. La TVA, elle, passe de 25 à 27 %, le taux le plus élevé de l'Union européenne, pour des produits de première nécessité, le gaz et l'électricité.

Quant à la vie privée, elle est sous surveillance : la Constitution ayant décrété

que l'embryon est un être humain dès sa conception, le droit à l'avortement risque d'être de plus en plus menacé. Le mariage entre un homme et une femme étant sacré, il ne peut être question d'union homosexuelle.

De tout ce catalogue réactionnaire, ce qui a fait le plus réagir les dirigeants de l'Union européenne est l'impossibilité de modifier la fiscalité, leur seul problème étant de savoir comment la Hongrie, petit pays très endetté, dont la monnaie, le forint, est en

pleine dégringolade, pourra rembourser ses dettes.

Le reste, les salaires très bas et les indemnités de chômage en baisse rongés par l'inflation qui augmentera avec les « réformes », le fait que plus d'un tiers de la population vive sous le seuil de pauvreté, le fait qu'un parti d'extrême droite se livre à une véritable chasse aux Roms, tout cela, apparemment, fait partie de la norme : c'est pourtant sur ce terrain que prospèrent le nationalisme et la réaction.

Sylvie MARÉCHAL

## Délire nationaliste et taxe canine

Le gouvernement hongrois vient de faire voter une taxe sur les chiens, d'un montant de 20 à 65 euros suivant la férocité de l'animal. Mais, s'il est soucieux des finances publiques, ce gouvernement l'est aussi de l'orgueil national. Ainsi, outre les chiens d'aveugles et les chiens policiers, les véritables chiens de pure race hongroise seront exonérés.

Cet impôt judicieux risque de manquer son coup, car l'assiette en est bien trop réduite. Le vrai produit à taxer chez le chien, c'est la déjection, car elle est quotidienne. Nombre

de municipalités européennes l'ont compris depuis longtemps et imposent lourdement le laisser-aller canin.

Pour les imiter tout en préservant la préférence nationale, il faudrait que les politiciens nationalistes hongrois apprennent à distinguer l'ignoble étron cosmopolite, fortement taxé, du noble colombin purement magyar, voué à être entièrement exonéré.

Voilà qui au moins pourrait les occuper.

P. G.



## • Côte d'Ivoire

# Contre une grève, les militaires au secours du patron

**Cet article a été publié par le Pouvoir aux Travailleurs, mensuel de l'Union africaine des travailleurs communistes trotskystes (Uatci-Uci) du 20 novembre 2011, et décrit une grève qui s'est déroulée en Côte d'Ivoire.**

BNA est une entreprise située à la zone industrielle de Yopougon. Elle fabrique des bassines en plastique appelées communément « seau Gbagbo ».

Cette petite entreprise emploie tout au plus une soixantaine de travailleurs. Elle n'a aucune existence légale. BNA existe depuis sept ans mais aucun des travailleurs n'est embauché ni déclaré. Ils sont payés sans bulletin de paie. Les salaires sont fixés à la tête du client. Ils sont payés à 1 000 F, 1 500 F, 2 000 F ou 2 500 F au maximum par jour, toutes indemnités comprises (un euro vaut aujourd'hui

656 francs CFA).

Refusant de continuer à travailler dans de telles conditions, les travailleurs ont engagé des démarches depuis le mois de juillet. Ils ont contacté la sous-direction de l'Inspection de travail de Yopougon, qui a convoqué six fois la direction de l'entreprise sans qu'elle daigne se déplacer. Alors ils se sont organisés en syndicat affilié à l'Ugtci, mais le patron refuse toujours de rencontrer qui que ce soit. En octobre, les travailleurs ont déposé un préavis de grève de six jours. Le délai dépassé, ils ont entamé une grève le lundi 31 octobre.

Pour toute réponse, le patron a fait appel aux éléments de la section Frci (Force républicaine de Côte d'Ivoire) de la BAE (brigade anti-émeutes) de Yopougon pour venir intimider les travailleurs. Pendant une semaine, le commandant, un certain Soro Nindja, a fait pression sur eux pour qu'ils reprennent le travail sans condition. Comme ils refusaient toujours de reprendre, le 10 novembre, le commandant et une dizaine de ses éléments sont venus embarquer des travailleurs de force pour les emmener à leur base. Tout d'abord ils les ont fait courir depuis la zone, femmes comme garçons, dont une vieille ouvrière âgée de plus de cinquante ans. Ensuite, arrivés dans leur camp, ils leur ont fait passer un mauvais quart d'heure.

Comme de vulgaires voleurs, les travailleurs ont été contraints d'effectuer des pompes pendant une trentaine de minutes, de marcher à genoux et ramper à plat ventre sur un terrain caillouteux. Ils ont même fait coucher les femmes et les personnes âgées sur le dos face au soleil de midi. Ce commandant, préférant des menaces à même dit que, eux, les Frci, ils tuent sans être inquiétés. Et que lui est tellement fâché parce que les travailleurs ne veulent pas reprendre le travail, qu'il a envie de les massacrer tous ; que dans ce camp, ils font ce qu'ils veulent, car ce sont eux qui font la loi.

Ce cauchemar n'a pris fin qu'aux environs de 17 h 30. Mais les travailleurs n'ont rien lâché malgré les genoux, les

bras et les ventres ensanglantés, malgré les humiliations et les bastonnades qu'ils ont subies. (...)

Devant cette impasse, des travailleurs ont proposé de faire connaître leur grève à ceux des autres entreprises de la zone pour leur expliquer leurs conditions de travail, sachant que nombre d'entre eux vivent eux aussi la même situation.

Ensemble, ils peuvent être plus forts, face à ce patronat qui ne cédera que s'il est vraiment pris à la gorge. Quant aux agissements des Frci, ils montrent bien qu'ils sont pareils que les Fds (Forces de défense, qui agissaient sous le gouvernement de Gbagbo), quand il s'agit de réprimer les travailleurs et servir comme chiens de garde aux riches.

### • Il y a dix ans

1<sup>er</sup> janvier 2002, l'institution de l'euro

# Une monnaie unique bancaire, à l'image de l'Union européenne

**Il y a dix ans, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, dans douze États européens les billets et les pièces en euros commençaient à circuler et à remplacer les monnaies nationales, progressivement retirées de la circulation : l'escudo portugais, le florin des Pays-Bas, le franc belgo-luxembourgeois, le franc français, le mark allemand, le mark finlandais, la lire italienne, la livre irlandaise, la peseta espagnole, le schilling autrichien, la drachme grecque allaient disparaître. Depuis ce lancement de l'euro, cinq pays européens supplémentaires l'ont adopté : la Slovaquie, Chypre, Malte, la Slovaquie et l'Estonie.**

En fait, sur les marchés financiers la monnaie commune avait déjà remplacé les monnaies nationales depuis trois ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Les transactions entre banques, les émissions d'obligations d'État, les achats et ventes sur les marchés boursiers s'effectuaient donc déjà en euros. Une priorité significative du fait que ce sont les banquiers et les dirigeants des trusts européens qui étaient demandeurs.

L'objectif de cette monnaie unique était de supprimer ce qui constituait une entrave à la circulation des marchandises et des capitaux sur le marché européen – la division de l'Europe monétaire – et de concurrencer le dollar dans son rôle de monnaie de réserve des banques centrales et de monnaie des transactions internationales.

La décision de créer une monnaie européenne unique remontait à la signature du traité de Maastricht, en février 1992. C'était l'aboutissement d'un long processus, marqué, comme toutes les étapes de la « construction européenne » elle-même, par une alternance de périodes d'avancées et de

stagnations, voire de reculs et de crises économiques et monétaires. Les négociations qui ont précédé la signature du traité de Maastricht, comme celles qui l'ont suivi, n'y échappèrent pas.

Le Marché commun, institué progressivement depuis la fin de La Deuxième Guerre mondiale, répondait à la nécessité, pour les principaux pays impérialistes du continent, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, handicapés par l'étroitesse de leurs marchés nationaux, de faire de l'Europe un marché intérieur unifié de plusieurs centaines de millions de consommateurs, permettant aux trusts européens de se hisser au niveau des trusts américains ou japonais dans la conquête des marchés mondiaux.

Malgré cette commune nécessité, les pays européens n'en sont pas moins restés, jusqu'à aujourd'hui, rivaux et concurrents.

Il fallut presque trente ans, entre la signature du traité de Rome en 1957, instituant le Marché commun, et la signature d'un nouveau traité, baptisé l'Acte unique, en février

1986, pour que la libre circulation des marchandises, des services, des hommes et des capitaux entre, progressivement, dans les faits. Et il a donc fallu presque cinquante ans, après le traité de Rome qui, déjà, évoquait la perspective d'une monnaie unique, pour qu'elle se réalise.



Et encore, on le voit aujourd'hui, cette construction, basée sur des compromis entre les intérêts divergents voire opposés des bourgeoisies européennes et de leurs États, est fragile. Avec la crise financière et sous la pression des marchés financiers – c'est-à-dire des grandes banques qui les dominent – l'existence même de l'euro est mise à l'épreuve. Car cette monnaie unique n'est pas basée sur un État unique, mais sur des accords entre États rivaux qui, comme tous les autres éléments de la construction européenne, peuvent toujours être remis en question à tout moment.

Face aux attaques des

banquiers spéculateurs qui menacent de faillite les États européens les plus fragiles, les oppositions d'intérêts des gouvernements de la zone euro apparaissent de plus belle.

Depuis le traité de Rome, les politiciens qui se sont faits les propagandistes de l'unification européenne n'ont cessé

Banque centrale européenne (BCE) – mais en lui interdisant de financer directement les États, de crainte qu'elle puisse avantager telle bourgeoisie des pays de l'Union européenne plutôt qu'une autre. Le résultat, c'est que les États de la zone euro se financent en s'adressant à des banques privées, qui, elles, peuvent se financer auprès de la Banque centrale. Dans la crise financière actuelle, tous les États de la zone euro se trouvent donc placés sous la coupe des banquiers, dans la situation de n'importe quel particulier dépendant d'un usurier qui peut faire monter les enchères autant qu'il le veut.

En définitive, parce qu'ils n'ont pas pu et voulu s'opposer aussi peu que ce soit aux intérêts de leurs capitalistes, les dirigeants européens ont mis l'ensemble de la construction européenne à la merci de leur chantage.

L'unification politique, économique, monétaire de l'Europe est à l'ordre du jour depuis plus d'un siècle. Ce que la crise actuelle démontre, alors qu'on s'interroge même sur la possibilité pour l'euro de survivre longtemps à son dixième anniversaire, c'est bien l'incapacité des bourgeoisies européennes à unifier ce continent, pour en faire un ensemble harmonieux pour les peuples. Seuls les travailleurs, en prenant le pouvoir à l'échelle de l'Europe et en expropriant banquiers et industriels, le pourront vraiment.

Jean-Jacques LAMY

### • Belgique

## Groupe Solvay-Rhodia, ce sont eux les assistés

En Belgique, les entreprises doivent théoriquement payer 34 % d'impôt sur les bénéfices mais, grâce à divers mécanismes d'exonération, les cinquante plus grands trusts du pays ont un taux d'imposition de 1 %. Parmi ces grands groupes belges, on trouve l'entreprise de chimie Solvay, qui a réalisé 2,7 milliards d'euros de bénéfices en 2010, mais n'a payé aucun impôt sur les bénéfices en Belgique!

Ces bénéfices, ainsi que

les réserves liées à la vente de sa filière pharmaceutique, ont permis à Solvay de s'offrir le groupe chimique Rhodia pour 6,6 milliards d'euros, à la grande satisfaction des actionnaires de Rhodia qui ont ainsi vendu leurs actions 50 % au-dessus du cours boursier.

Qui se ressemble s'assemble : le groupe Rhodia lui non plus n'a payé aucun impôt au titre de 2009 et 2010 et n'en paiera pas au titre de 2011, malgré des bénéfices historiques.

Face à ces révélations, le représentant du patronat belge, Rudi Thomaes, a réagi en affirmant que cela avait permis de créer 10 000 emplois. Si c'était vrai, on pourrait se demander pourquoi le chômage augmente ! De toute façon, l'absence de transparence dans la gestion des entreprises, et entre autres sur les bases d'imposition, rend invérifiables leurs affirmations.

Il est sûr cependant que, depuis des décennies, les

gouvernements successifs, de droite comme de gauche, dans tous les pays, font des cadeaux fiscaux aux grands groupes, prétendument pour sauver des emplois. Cette politique n'a eu aucun effet, sauf de creuser toujours plus la dette des États, dette qui sert aujourd'hui de prétexte aux politiques d'austérité.

Rudi Thomaes s'est récemment illustré en affirmant, à propos du référendum, que le précédent gouvernement grec voulait organiser sur le plan

d'aide européen, que cela était « aussi malin que de tenir une consultation parmi des dindes en leur demandant si ça leur plaît que nous organisions un festin de Noël ».

Le mépris de ce représentant du patronat est à la hauteur du parasitisme des groupes capitalistes, qui s'enrichissent de profits mirobolants, de cadeaux fiscaux et de multiples aides publiques. Les vrais assistés, ce sont bien eux.

Correspondant LO

## • Pôle emploi

### Agents et chômeurs victimes d'une même politique

Conséquence de la flambée du chômage, ce sont désormais 115 chômeurs que les employés de Pôle emploi doivent suivre, contre 85 en 2008, 95 en 2009 et 105 en 2010. Et il ne s'agit que d'une moyenne. Selon un rapport récent du Sénat, en décembre 2010 déjà, « 32,2 % des conseillers suivaient plus de 130 demandeurs d'emploi et des pointes à plus de 200 demandeurs n'étaient pas rares dans des bassins d'emploi sinistrés ».

Dans ces conditions, les agents peuvent encore moins s'occuper des dossiers des chômeurs. Au surcroît de travail, aux heures supplémentaires imposées et aux pressions de toute sorte qui s'exercent sur les salariés, s'ajoutent les réactions parfois violentes de chômeurs, excédés par le fait que leur situation ne soit pas prise en charge.

Mais bien entendu, pour la direction générale, tout va bien : « Nous n'avons pas accumulé de retard sur les dossiers », a-t-elle déclaré, affirmant, comme elle le fait régulièrement, que le stock de dossiers en attente de traitement ne représente que trois ou quatre jours. Cette affirmation est cependant démentie par les salariés eux-mêmes. Ils dénoncent une situation qui se dégrade à toute allure pour eux, et en conséquence pour les conditions d'accueil et d'indemnisation des chômeurs.

Mais la direction générale de Pôle emploi, qui est sous la tutelle du ministre

du Travail Xavier Bertrand, continue à supprimer des postes : 800 postes ont été supprimés en 2011, 1 600 sur les deux dernières années. Et la direction générale parlait à la mi-décembre 2011 d'en supprimer encore des centaines d'autres au niveau national, alors que le chômage explose, avec 1 000 chômeurs supplémentaires chaque jour, dimanche et jours fériés compris. Le journal *Les Échos* du 28 novembre 2011 affirmait

### Fin des dispenses de recherche d'emploi pour les seniors

Dorénavant, les chômeurs de plus de 57 ans et demi (ou 55 ans dans certains cas) ne seront plus dispensés de recherche d'emploi. Si les quelque 165 000 qui bénéficiaient jusqu'à présent de cette mesure continueront à être dispensés, les nouveaux seniors au chômage devront s'inscrire à Pôle emploi, occasionnant par là un surcroît de travail aux salariés de cet organisme chargés de les suivre, et prouver qu'ils recherchent activement des emplois... qui n'existent pas !

Alors que les entreprises licencient à tour de bras et que les embauches se raréfient, même pour les emplois temporaires, les salariés de plus de 50 ans n'ont pour ainsi dire aucune chance de retrouver un travail : trop vieux, pas formés aux nouvelles technologies, et surtout trop chers, répondent les dirigeants d'entreprise à leurs demandes d'embauche.

que « les effectifs de Pôle emploi vont être dans le collimateur à partir de 2013 ».

Le gouvernement n'a qu'un objectif : faire des économies, quelles qu'en soient les conséquences pour les travailleurs. Agents de Pôle emploi et chômeurs sont victimes d'une même politique, celle d'un gouvernement au service des capitalistes, responsables du chômage.

Aline RETESSE

Près de 600 000 travailleurs de plus de 50 ans sont actuellement au chômage, un nombre en augmentation de 15,5 % depuis un an.

Le gouvernement ne fait rien pour enrayer le chômage, il le fabrique même en diminuant les emplois de fonctionnaires. Mais que ce soit à travers sa propagande ou les « plans seniors » prétendument destinés à inciter les entreprises à les embaucher, il vise à culpabiliser l'ensemble des chômeurs et à faire croire qu'il suffit de chercher un travail pour en trouver un, même lorsqu'on a dépassé les 50 ans.

Dans une situation où le chômage explose, obliger les seniors à accomplir des démarches inutiles, au lieu de les laisser attendre tranquillement leur retraite sans subir de pressions, est une brimade inadmissible envers eux.

Marianne LAMIRAL

## • Salariés diplômés étrangers

### Une nouvelle attaque

Avec la circulaire Guéant du 31 mai 2011, le gouvernement avait déjà limité les procédures dites de « changement de statut » d'étudiant à salarié pour les étudiants étrangers non communautaires, ce qui avait entraîné pour nombre d'étudiants déjà embauchés dans une entreprise le licenciement sur ordre du préfet, voire l'expulsion du territoire. Mais voici maintenant qu'il se livre à un racket.

En effet la taxe pour l'obtention d'un premier titre de séjour « salarié » a été considérablement augmentée. Jusqu'en décembre 2008 c'était la gratuité. Puis il y a eu une taxe à payer de 85 euros. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle passe à 349 euros. Et, cerise sur le gâteau, la taxe devant être perçue au moment de la demande, si celle-ci n'est pas acceptée l'État gardera 110 euros en sa possession.

Mercredi 4 janvier, une

réunion interministérielle devait paraît-il modifier la circulaire Guéant dans un sens moins restrictif. On verra ce qui en sortira mais, en attendant, la loi de Finances prévoit bien la hausse de la taxe.

Laurent Wauquiez, le ministre de l'Enseignement supérieur, a justifié cette hausse en disant que « son niveau était inférieur à l'Allemagne ». C'est une justification classique des ministres. Mais s'il veut faire des comparaisons, il aurait dû citer le projet de loi proposé par le gouvernement allemand en décembre 2011 et qui indiquait un « accès illimité au marché du travail » pour les étudiants diplômés étrangers qui ont suivi leur formation en Allemagne. Mais là Wauquiez aurait désavoué la politique Guéant-Sarkozy en matière d'immigration, ce qui aurait fait désordre.

Catherine OLIVIER

## • Loyers abusifs

### Une mesure en trompe-l'œil



La ministre du Budget Valérie Pécresse avait menacé de taxer les propriétaires louant des chambres de bonne à un prix considéré comme abusif. Eh bien, c'est chose faite depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le prix des logements d'une surface égale ou inférieure à 14 m<sup>2</sup> ne pourra excéder 40 euros par mètre carré et le taux de la taxe variera « en fonction de l'écart constaté entre le loyer pratiqué et le loyer de référence ».

On peut déjà en conclure que, pour Valérie Pécresse, louer 560 euros une chambre de bonne de 14 m<sup>2</sup> n'est pas abusif ! Avec des références de cette sorte, les propriétaires véreux, qui profitent du manque de logements pour pratiquer de tels tarifs, ont de beaux jours

devant eux. Ce n'est pas cette loi qui va les contraindre, ils pourront aisément la contourner en ne déclarant qu'une partie de la somme perçue, quand ce ne sera pas en louant leurs réduits au noir, ce que font déjà beaucoup d'entre eux, selon les professionnels de l'immobilier.

Mais surtout ils ne sont qu'une petite minorité, moins d'un demi-millier, à louer des micro-logements à plus de 40 euros le mètre carré. En ciblant ainsi quelques propriétaires, la ministre tente de masquer la cherté de l'ensemble du parc locatif privé et le désinvestissement du gouvernement dans la construction de logements sociaux de qualité à des prix abordables.

M. L.

## • Enseignement en Auvergne

### 246 postes supprimés

À la rentrée de septembre 2012, l'académie de Clermont-Ferrand, qui couvre quatre départements, va perdre 246 postes. Cela en fera 141 en moins dans les écoles du primaire et 105 répartis dans les collèges et lycées. Les services administratifs sont également touchés et perdront 24 postes. Tout cela s'ajoute aux 286 déjà supprimés en 2011. Cette ponction fait partie des décisions gouvernementales aboutissant à supprimer 14 000 postes au plan national.

Si l'Auvergne perd moins de postes en proportion que les grosses académies comme celles du Nord ou de région parisienne, la situation y est pourtant difficile. En effet,

comme partout, le nombre d'élèves augmente. Alors, diminuer le nombre d'enseignants revient à surcharger les classes et aggraver les conditions de travail.

Les élèves vont en subir les conséquences, en particulier ceux en difficulté, qui ont besoin d'un soutien ou d'aides spécialisées : le ministère a quasiment fait disparaître les Rased (réseau d'aide aux élèves en difficulté) en supprimant des postes. C'est le cas du secteur du Val d'Allier, dans la banlieue sud de Clermont-Ferrand, soit une douzaine de communes qui envoient plus de 2 000 élèves en maternelle et dans le primaire. Il y faudrait plus d'enseignants spécialisés,

rééducateurs, psychologues. Il en manque notamment deux pour prendre en charge correctement les enfants en difficulté d'apprentissage, ou ceux ayant des problèmes de comportement.

Les parents d'élèves se sont mobilisés et leur colère a éclaté en entendant le ministre oser prétendre que supprimer des dizaines de milliers de postes « cela permet de faire mieux avec moins » ! Ils demandent fermement aux responsables de l'inspection académique et du rectorat de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour combler les postes manquants.

Correspondant LO

### • Petit-Couronne (Seine-Maritime)

## Pétroplus... de profit

Le 27 décembre, le directeur financier du groupe Pétroplus annonçait, par voie de presse et en guise de bons vœux à ses salariés, qu'il ne pouvait plus acheter de pétrole brut sur les marchés pour approvisionner ses raffineries, les banques refusant les crédits nécessaires. Cette annonce signifiait que plusieurs raffineries du groupe étaient menacées de fermeture à court terme.

Le site de raffinage de Petit-Couronne (près de Rouen) était déjà sous le coup d'un projet de plan social menaçant 120 emplois, mais là c'est l'ensemble de la raffinerie qui n'a plus de matière première pour fonctionner. La direction du site prétendait même ne pas savoir si elle allait pouvoir payer les salaires de décembre. Les travailleurs ont donc décidé de se mettre en grève et de bloquer les expéditions des produits fabriqués : essence, gazole, fuel et huiles.

Vendredi 30 décembre, la direction du groupe annonçait alors que trois de ses raffineries (Petit-Couronne près de Rouen, Anvers en Belgique et Cressier en Suisse) seraient

arrêtées à partir du lundi 2 janvier jusqu'à une date indéterminée.

Pour les travailleurs de Petit-Couronne, il est maintenant encore plus évident que leur site est menacé de fermeture. Ce sont les 550 travailleurs de Pétroplus qui risquent de perdre leur emploi, sans compter le millier de salariés des entreprises sous-traitantes qui interviennent régulièrement dans la raffinerie.

Pour rappel, l'usine de Petit-Couronne a été rachetée à Shell par la firme suisse Pétroplus en 2008. Ce groupe, créé en 1993, a racheté peu à peu la plupart des sites dont les groupes du pétrole ne



Rassemblement devant l'usine, avec le soutien de travailleurs d'autres entreprises.

voulaient plus. L'affaire était profitable, puisqu'elle rapportait sans faire d'investissements dans les usines. Alléché par ces profits, le fonds d'investissement Carlyle a même placé des capitaux dans Pétroplus en 2005.

À la recherche de bénéfices toujours constants, Pétroplus a fermé deux raffineries entre

2008 et 2010, l'une en Angleterre à Teesside et la seconde en France à Reichstett.

Depuis lundi 2 janvier, la raffinerie de Petit-Couronne est en cours d'arrêt et les travailleurs, en colère, ne supportent plus d'être à la merci de ces groupes qui ont comme seul et unique souci de réaliser le maximum de bénéfices sur

leur dos, quitte à sacrifier des centaines d'emplois du jour au lendemain.

Ils sont déterminés à se battre pour conserver leurs emplois car, comme tous les travailleurs, c'est leur travail et seulement leur travail qui leur permet de vivre chaque mois, eux et leur famille.

Correspondant LO

### • Cepam – Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres)

## Après la mise en liquidation judiciaire Non aux licenciements !

La Compagnie européenne de produits pour l'aménagement et le meuble (Cepam) a été mise en liquidation judiciaire le 7 décembre dernier. Les 80 salariés restants sont menacés de licenciement.

Cette entreprise avait été citée en exemple de la politique industrielle de la région Poitou-Charentes quand elle fut reprise en société coopérative de production (Scop) en 2008,

avec subventions régionales, suite à sa mise en redressement judiciaire à l'époque. Le projet de Scop de la Cepam était vanté, dans un communiqué de 2008 de Ségolène Royal, comme une « illustration de la volonté d'entreprendre autrement, de mieux répartir la valeur ajoutée, de conserver sur le territoire les savoir-faire des salariés, et de lutter contre les délocalisations purement financières ».

Mais jamais il ne fut

question de prendre sur les bénéfices accumulés par les anciens patrons pour assurer la viabilité de cette Scop. On proposait seulement aux travailleurs de gérer eux-mêmes une entreprise que l'ancien patron ne jugeait plus assez rentable pour la garder, en laissant aux anciens dirigeants leur fortune. C'est le sens que devait prendre la phrase creuse de Royal sur une « meilleure répartition de la valeur ajoutée ».

De toute façon, les salariés

n'eurent pas de véritable choix, cette Scop montée par d'anciens cadres étant présentée comme la seule possibilité de conserver leur emploi. Et maintenant la Région leur laisse comme seul espoir le rachat par d'hypothétiques repreneurs, qui pour le moment n'envisagent de garder que moins de la moitié des salariés.

La Cepam fut créée en 1980 par le groupe Rougier, qui s'en débarrassa en 2003 après avoir licencié trente salariés.

Rougier exploite deux millions d'hectares de bois exotiques au Gabon, au Cameroun et au Congo. Il exploite ses salariés comme il exploite le bois : tant que c'est profitable. Et il s'en débarrasse quand il trouve plus rentable ailleurs. Alors, Rougier doit payer pour maintenir les emplois de ses anciens salariés de la Cepam, en prenant pour commencer sur les cinq millions d'euros de bénéfices qu'il a déclarés en 2010.

Correspondant LO

### • La Poste – Lormont (banlieue de Bordeaux)

## Les facteurs font reculer la direction

Vendredi 30 décembre, après douze jours de grève, les facteurs qui assurent les dix-huit tournées du secteur de Lormont ont décidé de reprendre tous ensemble le travail, après que la direction eut remballé l'essentiel de sa énième réorganisation des tournées.

Elle comptait supprimer initialement 2,9 emplois, sous prétexte de baisse du trafic. Elle justifiait la suppression de ces emplois en s'appuyant sur un décompte fait alors que le quartier est en pleine opération de rénovation, au moment où les anciennes tours ont été rasées et où les nouvelles ne

sont pas finies. Sans compter que, en y regardant de près, les facteurs ont trouvé dans le décompte nombre d'erreurs et d'oublis.

Quand La Poste parle de baisse de trafic à Lormont, c'est en falsifiant ouvertement les chiffres, dans l'unique objectif de justifier à tout prix

les suppressions d'emplois, quitte à ce que les tournées des facteurs soient encore plus insupportables.

Le 19 décembre, tous les facteurs se sont donc mis en grève contre ces suppressions d'emplois qui ne pouvaient que dégrader encore leurs conditions de travail. Ceux qui revenaient de congés ou de repos rejoignaient sans hésiter les grévistes. Pas question d'accepter cela, alors que déjà les arrêts maladie ne sont pas

couverts et qu'il faut se remplacer les uns les autres.

Au bout de douze jours de grève, la direction a finalement reculé sur l'essentiel. Elle a concédé qu'elle ne supprimera pas plus d'un emploi, au lieu des 2,9, et cela seulement après la nouvelle évaluation du trafic prenant en compte toutes les erreurs dans ses comptes. Cet emploi n'est pas encore supprimé, car les facteurs mobilisés comptent bien lui démontrer que les effectifs sont déjà trop

justes. Ils savent mieux que quiconque la charge de travail, alors à eux de contrôler les emplois nécessaires.

Et pour bien finir l'année, samedi 31 décembre, le lendemain de la reprise du travail, pour répondre à la direction qui voulait voir de nouveau « tous les vélos jaunes de sortie dans les rues de Lormont », tous les facteurs se sont remis en grève pour lui montrer leur détermination.

Correspondant LO

## • Centre Hospitalier de Troyes Comprimer, comprimer... jusqu'à l'explosion ?

À l'hôpital de Troyes, les conditions de travail se sont largement détériorées. Les journées de 12 heures de travail en continu ont remplacé les journées de 8 heures. Cette modification, mise en place aux Urgences et en Réanimation en octobre 2010, touche maintenant les trois quarts du personnel infirmier.

Le calcul de la direction est clair. Lorsque les infirmières travaillaient 8 h en continu, elles faisaient 38 h 45 sur la semaine. Elles avaient donc droit à dix-neuf jours de RTT pour compenser le dépassement des 35 heures. Avec le passage à la journée de 12 heures, elles font maintenant 36 heures en trois jours de suite, et n'ont donc plus que cinq jours de RTT!

Pour que cela puisse tenir dans les plannings, sans embaucher, le directeur a en plus décidé de comprimer les équipes. Là où il fallait quatre infirmières pour assurer les deux équipes de la journée, il n'y en a plus que trois. Elles sont maintenant toutes seules de 7h30 à 9h15 et de 19h30 à 21 h 15. Ainsi tout le monde est à flux tendu et le moindre imprévu ou arrêt de travail provoque la zizanie la plus complète.

À l'occasion de ses cinquante ans, l'hôpital de Troyes expose actuellement le projet Objectif 2014, qui devrait accueillir 430 lits dans des locaux neufs. On nous promet « *Un bâtiment digne du XXI<sup>e</sup> siècle... qui permettra de meilleures conditions de travail* ». Mais il faudrait pour cela qu'il y ait, dès aujourd'hui, une embauche massive de personnel, afin que soient mises en place des conditions acceptables de travail pour le personnel et de soins pour les malades hospitalisés.

Correspondant LO

## • SOS médecins La Rochelle

# Suppression des gardes de nuit

L'agence régionale de santé (ARS) vient de décider de mettre fin au service de gardes de nuit qu'assurait SOS médecins sur La Rochelle, au nom de la maîtrise des coûts de santé et sous prétexte que les services de cette association seraient chers et inutiles.

SOS médecins assure des gardes 24 heures sur 24 à La Rochelle et dans quarante communes alentour, depuis 2008, pour le coût d'une visite à domicile. C'est ce service que l'ARS veut supprimer la nuit, dans le cadre d'une politique nationale. L'argument de l'ARS est que les véritables urgences nécessitent le Samu, tandis que les autres cas peuvent attendre un rendez-vous chez le médecin de ville le lendemain matin.

C'est oublier d'abord qu'un médecin au planning encombré

ne proposera pas un rendez-vous dès le lendemain matin. Et surtout détecter, s'il s'agit d'une urgence, nécessite souvent la visite d'un médecin, et ne peut pas toujours être fait à distance, par téléphone, par le médecin régulateur, comme le prétend l'ARS.

Entre la fièvre bénigne, qui peut attendre, et l'infarctus ou l'accident de la route, du ressort du Samu, toute une variété de cas requièrent la visite rapide d'un médecin: ainsi, des douleurs abdominales peuvent

annoncer une gastroentérite... ou une appendicite.

Alors, la disparition de SOS médecins va encore plus encombrer les Urgences de l'hôpital, dernier maillon de la chaîne, vers lesquelles seront obligés de se diriger tous ceux qui ont besoin d'un traitement ou d'être rassurés, quand un enfant a par exemple une otite ou une angine avec 40°C à quatre heures du matin.

Plus dangereux encore, le Samu, qui pouvait jusqu'ici renvoyer vers SOS médecins les cas les moins lourds, ne le pourra plus. Et comme les moyens du Samu n'augmenteront pas, le médecin régulateur devra effectuer un choix a

priori parmi les urgences, par téléphone, et décider lesquelles ne sont pas vitales, sans même qu'un médecin puisse juger sur place de leur gravité réelle. Ce sera le cas non seulement la nuit mais aussi en journée, car SOS médecins disparaîtra complètement si les gardes de nuit n'ont plus lieu.

Ainsi, pour des économies de pacotille – le remboursement par la Sécurité sociale de visites de nuit à domicile – l'ARS, en application de la politique gouvernementale, poursuit la dégradation du service public de santé dans un domaine, les urgences, où les conséquences promettent d'être dramatiques.

Correspondant LO

## • Mayenne

# Les orthophonistes mobilisés Des soins de qualité pour tous !

Les orthophonistes de la Mayenne sont mobilisés depuis plus de trois mois contre un projet du gouvernement qui risque de dégrader les conditions de leur profession et la qualité des soins offerts aux malades. Fin novembre, trente d'entre eux (sur les quarante et un que compte le département de la Mayenne) manifestaient devant la préfecture de Laval. Le 6 octobre, certains étaient déjà montés manifester à Paris, avec 2000 autres collègues de toute la France, pour réclamer la reconnaissance de leur

formation au niveau master 2 (bac + 5).

Actuellement, la durée d'études universitaires pour devenir orthophoniste équivaut à quatre ans et demi. Mais au fil des années le métier des orthophonistes a fortement évolué, et ceux-ci prennent désormais en charge la lutte contre l'illettrisme, de nouvelles pathologies comme la maladie d'Alzheimer, la rééducation après une laryngectomie, etc.

Plutôt que de tenir compte de ces nouveaux aspects du métier et de porter la formation

d'orthophoniste à cinq ans (comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres pays comme la Suisse, le Canada...), le projet gouvernemental présenté le 27 octobre prévoit au contraire de la diminuer à quatre ans pour la plupart des étudiants concernés. L'amputation du contenu de la formation initiale entraînerait une baisse de la qualité de la formation et une baisse de la qualité des soins pour les patients.

Les orthophonistes mobilisés revendiquent un accès aux soins pour tous, dans les mêmes

conditions, sur l'ensemble du territoire. Pour le moment, ils n'ont pas fait reculer le gouvernement, la dernière rencontre avec Xavier Bertrand, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, n'a rien donné. Mais ils restent déterminés, préparent un rassemblement à Nantes le 14 janvier, dans le cadre d'une mobilisation nationale dans chaque capitale de région, et invitent tous ceux qui les soutiennent à signer leur pétition.

Correspondant LO

## • Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

# La colère des femmes de ménage

Depuis septembre, les femmes qui font le ménage dans les bâtiments publics de la ville d'Aulnay s'inquiètent du changement dans leurs conditions de travail (nombre d'heures, charge de travail...). En effet le bruit court depuis quatre mois que la mairie réduit le volume global d'heures de ménage. Mais personne ne sait précisément à quelles heures elle veut toucher.

Mardi 3 janvier, elles ont envahi la mairie à 70 pour être reçues par le maire socialiste, Gérard Ségura. Cette fois, il n'a pas pu faire la sourde oreille devant les femmes qui ont envahi les couloirs aux cris de « *Ségura, on est là et on bouge pas* » et y ont accroché leurs affiches préparées la veille: « *S'il faut faire des économies, ce n'est pas sur notre dos* », « *Mairie, si vos caisses sont vides, ce n'est pas à nous de vous les remplir* », « *Nettoyer 600 m<sup>2</sup> à l'heure :*

*pas d'économie sur l'hygiène dans les écoles* » et aussi « *Mairie et TFN: qui se ressemble s'assemble* », TFN étant leur nouveau patron.

Depuis septembre, la mairie, l'ancien patron et le nouveau se renvoient la balle sur tous les problèmes rencontrés par les femmes dans leur travail, comme la remise en cause du nombre d'heures de ménage, le manque de matériel, le non-paiement des heures, et ce qui a mis le feu aux poudres:



les mutations aux quatre coins de la banlieue parisienne d'une trentaine de femmes qui travaillent depuis des années sur Aulnay. Mais celles-ci ne se sont pas trompées de cible et sont allées demander des comptes à la mairie sur ses économies budgétaires. Elles lui ont au passage rappelé qu'elles votent et que nombre d'entre elles avaient activement fait campagne pour son élection dans les quartiers ouvriers d'Aulnay. Le maire a été contraint de recevoir l'ensemble des femmes dans la salle du Conseil municipal et de

prendre certains engagements sur leurs revendications.

Il leur a également suggéré d'aller manifester devant leur nouveau patron, TFN, à Poissy, ce qui était de toute façon dans leurs intentions. Mais elles ont alors saisi la balle au bond et demandé (et obtenu) des cars pour se rendre sur place.

Fières de s'être fait entendre, elles qui se taisaient depuis des années, elles ont déjà prévu de se réunir dès le lendemain pour organiser la suite des événements.

Correspondant LO

### • Aéroport de Roissy

# Après la grève des agents de sécurité Des profits au mépris des travailleurs

La récente grève des agents de sûreté a révélé la situation de ces salariés travaillant pour un salaire dérisoire et ne bénéficiant même pas du minimum, ne serait-ce que de locaux de repos décentes.

La sûreté concerne les passagers, et se distingue de la sécurité, qui concerne le matériel. La partie visible de cette activité, ce sont les contrôles des passagers et des bagages à main avant qu'ils ne pénètrent dans les avions. Mais c'est aussi la sécurisation des locaux, le gardiennage des avions la nuit, entre deux rotations, ou durant les opérations de nettoyage, approvisionnement, etc.

#### Des sociétés au-dessus des lois

Les sociétés de sûreté spécialisées dans ces tâches s'embarrassent peu des lois, qu'il s'agisse des locaux mis à la disposition du personnel, des amplitudes de travail ou des plannings. Lors des conflits, et celui de décembre n'a pas fait exception, il est tristement habituel de les voir tenter de briser les grèves en remplaçant les grévistes. Elles mobilisent d'abord les chefs, qu'on voit alors suer sang et eau pour faire péniblement ce qu'ils demandent aux employés de faire rapidement toute l'année. Elles mobilisent aussi les employés

non-grévistes, même si ce n'est pas leur poste de travail ou leur aéroport de rattachement. On a vu des employés venir de Nice à Roissy, 25 employés belges au moins ont même été logés à l'hôtel Ibis de Roissy en décembre, ainsi que des Espagnols ou Hollandais ailleurs !

Tout cela nécessiterait un agrément de la préfecture, qui prend habituellement des semaines. Mais là, comme par hasard, l'autorisation a été donnée immédiatement. Les cadres sont aux petits soins avec les non-grévistes, leur apportant même sandwiches et pizzas, alors que, dans l'année, les employés

n'ont pas d'endroit décent où manger. Et bien sûr il y a eu les policiers et gendarmes, pour les palpations et la fouille des bagages uniquement, car ils ne sont pas formés à « screener », regarder les écrans.

Là, plus question d'application des procédures, comme ils disent toute l'année, ou de temps maximum passé sur écran. Alors que les employés doivent habituellement contrôler un certain nombre de voyageurs et de bagages de façon aléatoire (on leur demande des quotas), la priorité est donnée au passage rapide, quitte à alléger ces fameuses procédures !

#### Sous-traitance et précarité à outrance

Depuis des années, l'activité de sûreté, comme bien d'autres dans les aéroports, a été sous-traitée à des sociétés spécialisées, formées par d'anciens policiers privés, comme Securitas, héritière des milices Pinkerton

au long passé de briseurs de grève aux USA, ou ICTS, fondée dans les années 1980 par des anciens du Shin Beth, les services de police israéliens. Le directeur d'ICTS France et patron de la branche est d'ailleurs un ancien général d'aviation.

Ces sociétés privées se battent pour emporter des « marchés » en proposant leurs services le moins cher possible, se rattrapant sur les salariés bien entendu. Cela rend précaire le travail de ces agents, car ces « marchés » sont remis en jeu tous les trois ans, voire tous les ans, et quand une société perd le marché au profit d'une autre, la nouvelle société n'est pas tenue de reprendre tous les salariés. Les avions sont toujours là, le travail aussi, les salariés n'ayant qu'à changer d'uniforme, mais certains se retrouvent à Pôle emploi ! La grève a permis d'imposer la reprise des salariés à 100 % en cas de changement et les patrons ont dû reculer.

La précarité est accentuée par le fait que travailler sur la zone nécessite d'avoir un « double agrément » des autorités, préfecture et justice, agrément qui peut être enlevé à chaque instant sans motif, condamnant ainsi le salarié au chômage.

Le piquant de l'affaire, si l'on peut dire, est que les sociétés sous-traitantes sont liées aux aéroports. Ainsi le directeur d'ICTS France, patron du SESA, la chambre patronale, siégeait il y a dix ans au conseil d'administration d'ADP - Aéroports de Paris !

Toute cette activité de sûreté se fait donc à la limite des lois et au mépris de la sécurité des passagers. Les dernières atteintes au droit de grève et la provocation du gouvernement en sont une preuve de plus. Mais les grévistes, en tout cas, ont tenu bon et fait reculer leurs patrons.

Correspondant LO

### • France Télécom Orange

# Un travailleur victime de cinq ans d'obstination criminelle

Un technicien de l'unité d'intervention France Télécom de Marseille est décédé. Le 2 décembre, il avait été victime d'une chute alors qu'il intervenait sur des lignes aériennes à l'aide d'une échelle dite « plate-forme polyvalente » qui fait scandale depuis cinq ans, et dont l'utilisation avait causé déjà plusieurs accidents avec des blessés.

En 2006, France Télécom a commandé à ses fournisseurs de lui bricoler une échelle, munie d'une petite plate-forme et d'un garde-corps au sommet. Il s'agissait pour l'entreprise de

contourner la réglementation sur les travaux en hauteur. Celle-ci précise qu'une échelle n'est pas un poste de travail, que l'intervention doit être effectuée à deux personnes et surtout qu'il faut privilégier les camions-nacelle et les échafaudages. Mais pour la direction cela coûtait trop cher.

Depuis cinq ans, tous ceux qui se préoccupent de sécurité se battaient pour le retrait de ce matériel. Des agents des lignes refusaient de s'en servir, d'autres l'avaient rendu. Des militants syndicaux de CHSCT (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail) en avaient démontré les dangers, des inspecteurs du travail en avaient exigé

le retrait dans plusieurs régions. Les services du ministère du Travail, une Caisse régionale d'assurance maladie et l'organisme de prévention des risques dans les travaux publics pointaient le fait que ce matériel ne respecte pas les normes des échafaudages et des travaux en hauteur. Des médecins du travail mettaient en garde et des « correspondants de sécurité », des cadres de l'entreprise, admettaient qu'il y avait danger.

Aussi, dans plusieurs régions, les travailleurs avaient obtenu le retrait de ce matériel ou la fin de l'obligation d'en être équipé. Mais France Télécom a laissé faire là où une direction locale s'est

obstinée à maintenir le matériel dangereux ou à le réintroduire alors qu'il avait été abandonné. Ce qui comptait pour France Télécom, c'est l'économie de 20 millions par an que lui ont procuré les interventions à un agent seul au lieu de deux.

Il a fallu attendre ce nouvel accident, qui s'est avéré mortel pour notre camarade, avant que France Télécom, finalement, ordonne le retrait de ces plates-formes polyvalentes, sans doute pour éviter de se voir condamné pour mise en danger de la vie des salariés. C'est pourtant bien le résultat de sa politique d'économies qui tue.

Correspondant LO



## • Espagne avec le gouvernement Rajoy

# Nouveaux coups contre les classes populaires

Peu prolifique lors des élections emportées haut la main par le Parti populaire (le parti de droite, qui a succédé au PSOE en novembre dernier), Mariano Rajoy, le nouveau chef du gouvernement, n'a pas tardé à revenir sur le peu de promesses qu'il avait faites. Six jours après son investiture, il a annoncé l'augmentation des impôts, qu'il s'était engagé à éviter. Et tout le monde sait qu'avec les augmentations des prix qui s'ensuivront, un autre de ses engagements sera remis en cause : celui du maintien du pouvoir d'achat de tous les retraités.

Ces mesures s'ajoutent à d'autres, qui vont frapper encore plus durement les classes populaires. 20 milliards de coupes budgétaires s'ajoutent aux 16,5 milliards déjà annoncés pour les administrations publiques. Rajoy entend ainsi montrer aux marchés financiers qu'on peut compter sur lui pour ramener, ou faire semblant de ramener le montant de la dette à 4,4% du PIB, quitte à faire payer durement la population laborieuse, pourtant déjà frappée par un chômage qui en touche 21,5%.

Les ministères d'État perdront 8,9 milliards de leurs ressources. Pour celui du Développement, le plus touché, cela veut dire quasiment aucun investissement nouveau, donc des licenciements dans les entreprises qui vivent des commandes publiques. L'État central entend ne pas être le seul à réduire ses dépenses et la mise à contribution des Autonomies régionales, très endettées, est à l'ordre du jour. Là aussi, les économies se feront par des restructurations de services et les licenciements

qui les accompagnent. Le président de l'Autonomie de Valence, aux mains du PP depuis très longtemps, une des plus endettées et qui avait annoncé une coupe budgétaire de 680 millions cet été, annonce aujourd'hui un milliard supplémentaire. « Dépenser moins et dépenser mieux », a-t-il le cynisme de commenter.

Avec ces coupes, les services publics déjà mis à mal vont encore se dégrader, d'autant plus que le non-remplacement des départs en retraite est prévu, sauf dans les secteurs dits « essentiels », comme la santé, l'éducation, où sera alors pourvu... un départ sur dix ! Les travailleurs du public vont voir leur charge de travail augmenter. Non seulement ils seront moins nombreux, mais en plus on leur demande maintenant de travailler plus, à savoir 37,5 heures, pour le même salaire qu'à 35 heures ! Par ailleurs, cette année encore leur salaire sera bloqué, après avoir été diminué de 5% en 2010.

Mais les fonctionnaires ne sont pas les seuls frappés. Le salaire minimum, 641,40 euros,

est lui aussi officiellement gelé, ce qui est un encouragement pour tous les patrons à économiser encore sur les salaires. D'ailleurs, une réforme concernant les salariés – dite « réforme du travail » – est en préparation, qui donnera plus de facilités au patronat pour flexibiliser l'emploi, embaucher et licencier au moindre coût. C'est aussi dans ce sens que le président du grand patronat a proposé les mini-emplois à 400 euros.

Face à ces attaques pour faire payer aux masses laborieuses les milliards que les banquiers ont joués dans la spéculation, les travailleurs ne peuvent pas compter sur les partis d'opposition comme le Parti socialiste PSOE, encore au gouvernement il y a quelques semaines, et dont le dirigeant actuel, Rubalcaba, s'est empressé de promettre qu'il sera « une opposition responsable ». Ils ne peuvent pas non plus compter sur les grandes organisations syndicales, qui viennent de répondre « présentes » à l'invitation qui leur a été faite de participer aux tables rondes de discussion, sans même avancer aucune exigence pour les travailleurs.

Les choses sont claires : pour payer la dette des capitalistes, Rajoy présente une note salée aux classes populaires. Il ne reste au monde du travail pour se défendre que la voie de la lutte.

Hélène GRILLET

## • Le 4 janvier à Amiens

# Relaxe pour Xavier Mathieu !

Mercredi 4 janvier, Nathalie Arthaud participait à la manifestation organisée à Amiens par le Comité de lutte des travailleurs de Continental-Clairoix, à l'occasion du procès en appel diligenté par le pouvoir pour faire condamner Xavier Mathieu, leur porte-parole, au motif qu'il a refusé de se prêter à un prélèvement ADN. Dans un communiqué, elle déclarait notamment : « C'est la cinquième fois que l'un des "Conti" se retrouve sur le banc des accusés, alors que les seuls qui auraient dû rendre des comptes à la société sont à chercher du côté de la direction de Continental, qui a volé l'emploi et les salaires de milliers de salariés pour faire prospérer ses profits.

Quant au gouvernement,



dans son acharnement, il a déjà été désavoué devant les tribunaux. Il a tenu à montrer sa hargne antiouvrière en provoquant ce nouveau procès. Ce qui est en jeu, c'est de faire payer aux "Conti" de s'être battus, en 2009, contre leur licenciement, et de s'être

fait respecter. Et au-delà, il s'agit d'une menace contre tous les travailleurs qui remettraient en cause la dictature patronale.

Alors, relaxe pour Xavier Mathieu ! Non à l'acharnement judiciaire contre les travailleurs en lutte ! »

## Meetings avec Nathalie Arthaud,

candidate de Lutte Ouvrière à l'élection présidentielle

### Saint-Denis

Vendredi 13 janvier à 20 h  
Bourse du travail,  
9-11, rue Génin  
Métro : Porte-de-Paris (ligne 13)



### Maisons-Alfort

Samedi 21 janvier à 19 h 45  
Salle du Moulin-Brûlé  
47, avenue Foch

### Beauvais

Dimanche 29 janvier à 15 h 30  
Espace Argentine (ancien collège Baumont)  
15, rue du Morvan

### Le Havre

Mercredi 1<sup>er</sup> février à 19 h 30  
Salle René-Cassin,  
130, rue Anatole-France

### Besançon

Samedi 11 février à 17 h  
Salle de la Malcombe,  
Avenue François-Mitterrand

### Clermont-Ferrand

Mercredi 15 février à 20 h  
Maison du peuple  
place de la liberté



## Région parisienne

Vendredi 3 février  
à 20 h 30  
Espace Paris-Est  
Montreuil

128, rue de Paris à Montreuil  
(Seine-Saint-Denis)  
Métro : Robespierre (ligne 9)